SGAMbtp Assurances

Rapport sur la solvabilité et la situation financière 2021

SOMMAIRE

SOMMAIRE 2

SYNTHÈSE 4

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS 7

I.1. ACTIVITÉS 7

I.2. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION 8

I.3. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS 13

I.4. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS 13

I.5. TRANSACTIONS INTRA-GROUPE 13

SYSTÈME DE GOUVERNANCE 15

II.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE 15

II.2. EXIGENCES DE COMPÉTENCES ET HONORABILITÉ 18

II.3. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES 19

II.4. PROCESSUS ORSA 19

II.5. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE 20

II.6. FONCTION AUDIT INTERNE 22

II.7. FONCTION ACTUARIELLE 24

II.8. SOUS-TRAITANCE 24

II.9. ÉVALUATION DE L'ADÉQUATION DU SYSTÈME DE GOUVERNANCE 25

PROFIL DE RISQUE 26

III.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION 26

III.2. RISQUE DE MARCHÉ 28

III.3. RISQUE DE CONTREPARTIE 30

III.4. RISQUE DE LIQUIDITÉ 31

III.5. RISQUE OPÉRATIONNEL 31

III.6. AUTRES RISQUES IMPORTANTS 32

III.7. **CONCENTRATIONS DE RISQUES IMPORTANTES** **32**

III.8. **TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE ET PROCÉDURES DE SUIVI** **32**

III.9. **MÉTHODES, HYPOTHÈSES, ET RÉSULTATS DES TESTS DE RÉSISTANCE ET ANALYSES DE SENSIBILITÉ POUR LES RISQUES MAJEURS** **33**

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ **35**

IV.1. **ACTIFS** **35**

IV.2. **PROVISIONS TECHNIQUES** **37**

IV.3. **AUTRES ACTIFS ET PASSIFS** **41**

GESTION DU CAPITAL **42**

V.1. **FONDS PROPRES** **42**

V.2. **CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS** **44**

ANNEXES **46**

SYNTHÈSE

ACTIVITÉS

Le groupe SGAM btp (Société de Groupe d'Assurance Mutuelle du Bâtiment et des Travaux Publics) a été constitué le 17 janvier 2007 par 5 affiliées (SMABTP, SMAvie BTP, L'Auxiliaire, L'Auxiliaire Vie et la CAM BTP). La SGAM btp est devenue un groupe prudentiel au sens de la directive 2009/168/CE (Solvabilité 2) en date du 30/12/2017.

Le chiffre d'affaires 2021 du groupe s'élève à 3 287 M€ en hausse de 16,7% par rapport à 2020 (2 816 M€). Ce montant de chiffre d'affaires correspond à la consolidation des chiffres d'affaires des différentes entités consolidées (activité Non-vie, activité Vie et autres activités) retraités des transactions intragroupe. Ce chiffre d'affaires est majoritairement réalisé en France (94%).

Les primes d'assurance en affaires directes représentent la part la plus importante avec 87% en 2021 (contre 88% en 2020) alors que les acceptations représentent 13% (contre 12% en 2020).

Assurance non-vie

La charge de sinistres non vie, hors frais de gestion, s'élève en 2021 à 1 821 M€, en hausse de 13,7% par rapport à 2020 (1 602 M€).

En 2021, le total des frais de fonctionnement est en hausse de 20% pour un total de 611 M€ (509 M€ en 2020).

En incluant les commissions et après déduction des dépenses immobilisées, les frais généraux de 615 M€ représentent 23,2% du total des cotisations contre 23,3% en 2020.

En synthèse, le résultat de souscription, hors produits financiers et avant réassurance cédée, ressort à +181 M€ en 2021 contre +52 M€ en 2020.

Le résultat technique non vie, avec produits financiers et après réassurance cédée, ressort à +265 M€ en 2021 contre +142 M€ en 2020.

Assurance vie

Les sinistres réglés ou provisionnés (bruts de réassurance et hors frais de gestion) enregistrent une hausse de 18,1% et s'élèvent à 516 M€ contre 437 M€ en 2020. De plus, conformément à l'inflexion stratégique opérée en 2017, la collecte sur les contrats en unité de compte reste élevée en passant de 62 M€ à 84 M€.

La variation des provisions techniques passe d'un produit de +16 M€ en 2020 à une charge de +71 M€ en 2021.

Le résultat technique Vie, avec produits financiers et après réassurance cédée, ressort à -4 M€ en 2021, contre -9 M€ en 2020.

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Le groupe SGAM btp est une société de groupe d'assurance mutuelles à conseil d'administration assisté de différents comités spécialisés (comité stratégique, comité d'audit et des risques, comité des rémunérations).

Le conseil d'administration est informé, au moins annuellement, par les responsables des fonctions clés (gestion des risques, vérification de la conformité, audit interne et actuarielle) de leurs travaux.

En matière de rémunération, la SGAM btp, qui n'a aucun salarié, fixe la politique de rémunération du groupe en donnant un cadre aux politiques de rémunération des entités Solo :

- offrir une rémunération globale équitable et compétitive afin de pouvoir attirer et motiver ;
- encourager l'implication et la performance de tous en valorisant la contribution tant individuelle que collective à la performance de l'entreprise.

Concernant les exigences en matière de compétence et d'honorabilité, le secrétariat général organise la collecte des informations permettant de justifier le respect des exigences.

Le dispositif de gestion des risques est organisé autour de quatre processus :

- l'ORSA ;
- le suivi du profil de risque ;
- la mise à jour de la politique des risques ;
- la coordination du contrôle interne permanent et de la conformité.

En complément, à travers ses missions, la direction de l'audit interne aide l'organisation à atteindre ses objectifs en apportant une approche systématique et rigoureuse pour évaluer et améliorer l'efficacité des processus de gestion des risques, et de gouvernance.

Enfin, la fonction actuarielle, partie intégrante de la gouvernance de la SGAM btp, participe également à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques.

Toutes ces composantes de la gouvernance sont adaptées aux spécificités du groupe SGAM btp, notamment à la nature des risques qui peuvent l'impacter et à sa taille.

PROFIL DE RISQUE

Le groupe SGAM btp utilise le capital de solvabilité requis (SCR) comme métrique d'évaluation de son profil de risque. Ce profil de risque est suivi quantitativement dans le cadre de la production des informations chiffrées au 31 décembre de chaque année et des reporting trimestriels permettent d'apprécier la pertinence de son évaluation.

Les risques de tarification, de réserve et de catastrophe sont évalués quantitativement par le SCR de souscription, au niveau de chaque entité Solo, qui s'appuie pour partie sur les spécifications techniques de la formule standard et pour partie sur les résultats issus d'un modèle interne partiel (SMABTP pour le périmètre de la responsabilité civile générale et de l'assurance construction).

Le risque de marché est mesuré, au niveau des entités Solo, par l'impact négatif sur les résultats futurs qu'aurait la fluctuation des prix de marché et des rendements des actifs sur la capacité de chaque entité Solo à faire face à ses engagements.

Le risque de contrepartie correspond au risque qu'une contrepartie de réassurance ou qu'une contrepartie financière ne tienne pas ses engagements. Le risque pour le groupe porte particulièrement sur le défaut d'un de ses réassureurs. En effet, le groupe SGAM btp ne faisant quasiment pas appel aux produits dérivés, le risque de contrepartie inhérent à ce type de produits financiers est quasiment nul pour le groupe.

L'évaluation des risques opérationnels (défaillance des hommes, des processus ou des systèmes) du groupe SGAM btp est principalement qualitative et relève en premier lieu de la responsabilité de chaque direction des entités Solo. La synthèse de ces évaluations, issues d'une part de l'évaluation des risques inhérents (avant prise en compte des actions de maîtrise) et d'autre part de l'évaluation de la qualité des actions de maîtrise, est assurée par la Fonction clé gestion des risques Groupe. Quantitativement les risques opérationnels sont évalués par application des spécifications techniques de la formule standard relatives au calcul du capital de solvabilité requis.

Le risque de liquidité du groupe SGAM btp correspond au risque de liquidité qui pourrait impacter ses affiliées. Ce risque de liquidité peut se traduire pour ses affiliées par une difficulté à rembourser ses sociétaires ou empêcher les affiliées à profiter de certaines opportunités d'investissements. L'ensemble des affiliées s'appuie sur les leviers suffisants pour limiter ce risque.

Enfin, l'exposition du groupe à des risques externes est appréhendée à travers des tests de résistance dans le cadre des exercices ORSA en considérant l'impact potentiel de ces risques comme des chocs instantanés indépendants. Seul le scénario de crise économique du BTP est pris en compte dans les chocs appliqués aux projections faites sur 5 ans selon un scénario de base dans le cadre de l'ORSA. Plus globalement, le processus ORSA vise à appliquer un certain nombre de stress tests au calcul des fonds propres et du capital de solvabilité requis issus du scénario de base.

Les chocs « financiers » correspondent à des scénarios d'évolution des conditions des marchés financiers (évolution des actions, des taux d'intérêts, de l'immobilier, de l'inflation, etc…) :

- un choc financier dit : scénario dégradé « nouvelle baisse des taux » ;
- un choc financier dit : scénario « forte remontée des taux ».

Les chocs assurantiels traduisent l'impact d'une crise économique sectorielle à travers les scénarios adverses de :

- hausse de la charge sinistres des affaires souscrites en Non Vie dit : scénario « choc sinistres » ;
- baisse du chiffre d'affaires de 10% dit : « choc primes ».

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

À fin 2021, le total de l'actif du groupe valorisé à des fins de solvabilité s'élève à 27 327 M€ dont 25 131 M€ était principalement constitué de placements (valeurs mobilières pour 17 005 M€, immobilier pour 2 595 M€, participations pour 2 292 M€ et dépôts pour 3 239 M€).

À cette même date, le total des provisions techniques brutes valorisées à des fins de solvabilité s'élève à 17 782 M€.

Les impôts différés présentent une position nette passive de 1 058 M€ et les autres éléments de passifs s'élèvent à 1 641 M€.

GESTION DES FONDS PROPRES

À fin 2021, les fonds propres économiques du groupe SGAM btp sont constitués uniquement de fonds propres de base à hauteur de 8 138 M€, totalement éligible à la couverture du SCR Groupe qui s'élève, à cette même date, à 2 941 M€ alors que le MCR s'élevait à 1 226 M€.

Le ratio de couverture du capital de solvabilité requis (SCR) s'élève à 277% au 31 décembre 2021 contre 301% au 31 décembre 2020.

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

I.1. ACTIVITÉS

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Afin de répondre aux exigences de solvabilité 2 en matière de groupe prudentiel, les statuts de la SGAM btp ainsi que les conventions d'affiliation conclues avec les cinq mutuelles affiliées (SMABTP, SMAvie BTP, CAM btp, l'Auxiliaire et l'Auxiliaire vie) ont été modifiés au cours de l'exercice 2016.

Le groupe SGAM btp est supervisé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR, 4 place de Budapest - 75009 Paris).

Les commissaires aux comptes titulaires de la SGAM btp sont Ernst & Young Audit (Tour First, 1 place des saisons – 92400 Courbevoie) représenté par Olivier DRION et MAZARS (Tour Exaltis, 61 rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie) représenté par Christophe BERRARD.

Le groupe prudentiel SGAM btp est composé de ces 5 mutuelles affiliées ainsi que de l'ensemble de leurs filiales. Les entités du périmètre se déclinent en sociétés d'assurance, sociétés financières ou sociétés exerçant une autre activité et sont présentées dans les tableaux ci-dessous avec leur part de détention par le groupe SGAM btp au 31/12/2021 :

ENTITÉS D'ASSURANCE DÉTENUES PAR LES AFFILIÉES

Entreprises	Activité	Pourcentage de détention	Pays
ACTE IARD	Assurances	99,93	France
ACTE VIE	Assurances	90,19	France
CGI BAT	Assurances	38,60	France
IMPERIO	Assurances	100,00	France
PROTEC BTP	Assurances	64,37	France
SAF BTP IARD	Assurances	36,98	France
SMA SA	Assurances	100,00	France
SAGEVIE	Assurances	100,00	France
ASEFA	Assurances	100,00	Espagne
VICTORIA SEGUROS	Assurances	100,00	Portugal
VICTORIA VIDA	Assurances	100,00	Portugal

ENTITÉS FINANCIÈRES

Entreprises	Activité	Pourcentage de détention	Pays
INVESTIMO	Financière	99,97	France
SMA GESTION	Financière	99,97	France

Le Groupe SGAM btp propose des solutions à la fois en assurance Vie et en assurance Non-vie (respectivement 16% et 84% des primes émises brutes).

En termes de primes émises Non-vie, l'activité du Groupe est fortement concentrée sur la Responsabilité Civile (1 010 M€, 38%), les dommages aux biens (491 M€, 19%) et la prévoyance santé (723 M€, 27%). L'assurance directe représente 85% des primes émises et les acceptations 15%, ces dernières concernant surtout la prévoyance santé (14%).

En termes de primes Vie, l'activité du Groupe porte principalement sur les assurances vie avec participation aux bénéfices (397 M€, 78%), les UC (111 M€, 22%) et la prévoyance Décès acceptée (2 M€, 0%).

Le Groupe intervient principalement en France (94%), au Portugal (4%) et en Espagne (2%).

AUTRES SOCIETÉS

Entreprises	Activité	Pourcentage de détention	Pays
SA SELICOMI	Autres	100,00	France
GROUPE STE	Autres	52,40	France
VICTORIA INTERNACIONAL	Autres	100,00	Portugal

I.2. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

ACTIVITÉ D'ASSURANCES

Contributions au chiffre d'affaires Groupe 2021 en M€						
Entités	Vie		Non vie		Total	
SMABTP	-	-	1 249	+13%	1 249	+13%
SMAvie BTP	388	+22%	85	+50%	473	+26%
SMA SA	-	-	725	+38%	725	+38%
SAGEVIE	7	-1%	-	-	7	-1%
IMPERIO	65	-3%	6	+1%	71	-2%
CAM BTP			110	+20%	110	+20%
ACTE IARD			70	+20%	70	+20%
ACTE VIE	5	+9%	8	+42%	13	+26%

L'AUXILIAIRE	-	-	188	+14%	188	+14%
L'AUXILIAIRE vie	1	+3%	-	-	1	+3%
ASEFA	-	-	54	+8%	54	+8%
SAF BTP IARD	-	-	-	-	-	-
PROTEC BTP	-	-	63	+1%	63	+1%
VICTORIA Seguros	-	-	89	+5%	89	+5%
VICTORIA Vida	43	+8%	-	-	43	+8%
CGI BAT*	-	-	-	-	-	-
Total Groupe	509	+16,1%	2 647	+20,0%	3 156	+19%

AUTRES ACTIVITÉS

Chiffre d'affaires 2021 en M€		
Entités	Total	
INVESTIMO	0	N/A
SMA GESTION	19	+8%
SELICOMI	25	+5%
STE	86	-3%
Total Groupe	**130**	**-1%**

VENTILATION DES PRIMES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	2020				2021			
En M€	Vie	Non vie	Autres	Total	Vie	Non vie	Autres	Total
Primes brutes émises en France	394	2 072	171	2 637	462	2 505	130	3 096
Primes brutes émises hors France	44	135	-	179	47	143	-	190
Total Groupe	**438**	**2 207**	**171**	**2 816**	**509**	**2 648**	**130**	**3 287**

COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE

En M€	2020	2021		
		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes
Primes acquises	2 021	2 634	-209	2 425
Prime émises	2 027	2 647	-210	2 437
Variation des primes non acquises	-6	-13	1	-12

Produits nets des placements affectés au compte technique	170	194	-	194
Autres produits techniques	25	17	-	17
Charges des sinistres	-1 676	-1 971	79	-1 892
Charges des autres provisions techniques	-8	4	-1	3
Participation aux résultats	-6	-3	-1	-4
Frais d'acquisition et d'administration	-338	-390	23	-367
Autres charges techniques	-33	-89	-	-89
variation de la provision pour égalisation	-12	-22	-	-22
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE	**142**	**375**	**- 110**	**265**

Primes et Cotisations

Le montant du chiffre d'affaires (primes et cotisations émises brutes plus variation de PANE) du groupe SGAM btp en non-vie en 2021 est de 2 647 M€ contre 2 207 M€ en 2020, en hausse de 20% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est due aux cotisations des affaires directes qui augmentent de 19,4% (de 1 884 M€ en 2020 à 2 249 M€ en 2021) ainsi qu'aux cotisations des acceptations qui augmentent de 23,4% (de 322 M€ en 2020 à 398 M€ en 2021).

Sur la branche Construction, les cotisations des contrats dommages ouvrage sont en hausse de 26,5% (197 M€) et celles de la responsabilité décennale sont en hausse, de 20,8% (597 M€), soit au global une hausse de 22,2%.

Les cotisations des contrats de la responsabilité générale sont en hausse de 32,3% (413 M€).

Les cotisations des contrats risques sociaux et pertes pécuniaires sont en hausse de 10% (462 M€).

Les cotisations des contrats dommages aux biens (y compris Cat Nat) sont en hausse de 13,6% (294 M€).

Les cotisations des contrats automobiles (RC et Dommages) sont en hausse de 16,5% (208 M€).

Les autres activités (Protection juridique, assistance, transport, caution) totalisent 79 M€ (en hausse du fait de l'accroissement d'activité sur l'assurance Transport).

Le total des cotisations acceptées est de 398 M€ contre 322 M€ en 2020, soit une hausse de 23,4%.

Charge de sinistres (y compris variations de provisions mais hors frais de gestion)

La charge de sinistres hors frais de gestion est de 1 821 M€, en hausse de 13,7% par rapport au montant observé en 2020 (1 602 M€).

En construction, la charge de sinistres est en hausse de 13,7%, principalement sur les contrats dommages ouvrage. Pour la responsabilité civile décennale seule, on constate une baisse de 15,3% de la charge de sinistres.

En responsabilité civile générale, on observe une hausse de 24,8% de la charge de sinistres.

En risques sociaux (y compris prévoyance santé), la charge de sinistres est en baisse de 3,3%.

En assurance dommages aux biens, la charge de sinistres est en hausse de 24,7%.

En automobile, la charge de sinistres est en hausse de 37,2%.

La charge de sinistres des acceptations est en hausse de 11,7%.

Après réassurance, la charge nette de sinistres est de 1 743 M€, en hausse de 13,5% par rapport à celle observée en 2020 (1 535 M€).

Frais généraux (y compris les frais de gestion)

Les frais généraux sont répartis entre les frais d'acquisition (y compris les commissions), les frais d'administration, les frais de gestion des sinistres et les autres frais (nets des autres produits). En 2021, le total des frais de fonctionnement est en hausse de 20% pour un total de 611 M€ (contre 509 M€ en 2020). Pour mémoire, les frais de gestion des sinistres apparaissent dans l'agrégat « Charges des sinistres » du tableau de compte technique. Les frais de gestion sont de 149 M€ en 2021 contre 141 M€ en 2020.

Les frais d'acquisition (y compris les commissions) de 298 M€ représentent 48,8% des frais de fonctionnement (contre 52,1% en 2020), les frais d'administration 15,0% (contre 18,5% en 2020), les frais de gestion des sinistres 24,4% (contre 27,7% en 2020), et les autres frais nets des autres produits 11,8% (contre 1,6% en 2020).

Les dépenses immobilisées s'établissent en baisse à 3,5 M€ en 2021 contre 4,6 M€ en 2020.

Les autres produits sont en baisse à 13,8 M€ en 2021 contre 20,5 M€ en 2020.

En incluant les commissions et après déduction des dépenses immobilisées, les frais généraux de 615 M€ (contre 514 M€ en 2020) représentent 23,2% du total des cotisations. Ce ratio est stable par rapport à celui de 2020 qui était de 23,3%.

La variation des autres provisions techniques, la participation aux bénéfices et la variation de provision d'égalisation impactent le résultat pour -21 M€ en brut (contre -29 M€ en 2020).

En synthèse, le résultat de souscription, hors produits financiers et avant réassurance cédée, ressort à 181 M€ en 2021 contre 52 M€ en 2020.

Les produits financiers totalisent 194 M€ (contre 170 M€ en 2020).

La réassurance cédée impacte le résultat pour - 110 M€ (contre -80 M€ en 2020).

Le résultat technique non vie, avec produits financiers et après réassurance cédée, ressort à 265 M€ en 2021 contre 142 M€ en 2020.

COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

En M€	2020	2021		
		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes
Primes	429	509	-10	499
Produits nets des placements affectés au compte technique	142	158		158
Ajustements ACAV (plus-values)	119	151		151
Autres produits techniques	5	4		4
Charges des sinistres	-440	-523	7	-516
Charges des autres provisions techniques d'assurance vie et autres provisions techniques	15	-71	1	-70

Participation aux résultats	-98	-115	0	-115
Frais d'acquisition et d'administration	-68	-70	2	-68
Ajustements ACAV (moins-values)	-106	-38		-38
Autres charges techniques	-9	-9		-9
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	**-9**	**-4**	**0**	**-4**

Primes

Le chiffre d'affaires brut Vie ressort à 509 M€, en hausse de 16,1 % par rapport à celui de 2020 (439 M€). Les primes cédées s'élèvent à 10 M€, les primes nettes à 499 M€.

SMAvie BTP représente 76% des primes Vie du groupe. Elle a enregistré en 2021 une hausse de sa collecte sur les contrats en euros de 18,5% (303 M€ contre 255 M€). Conformément à l'inflexion stratégique opérée en 2017, sa collecte sur les contrats en unité de compte reste élevée en passant de 62 M€ en 2020 à 84 M€ en 2021 (y compris UC PERin). Ses acceptations représentent 2 M€ en 2021, soit 0,3% des primes.

Sinistres

Les sinistres (rachats et rentes inclus) réglés ou provisionnés (bruts de réassurance et hors frais de gestion) enregistrent une hausse de 18,1% et s'élèvent à 516 M€ en 2021 contre 437 M€ en 2020.

Variation des autres provisions nettes

La variation des provisions techniques passe d'un produit de 16 M€ en 2020 à une charge de 71 M€ en 2021.

Frais (hors frais de gestion)

Les charges sont en baisse de -0,6% et passent de 82 M€ en 2020 à 81 M€ en 2021 (dont 7 M€ de frais de gestion).

Les produits financiers hors UC s'élèvent à 158 M€ en 2021 contre 142 M€ en 2020. L'ajustement net des ACAV est en hausse de 100 M€ par rapport à 2020 (113 M€ en 2021 contre 13 M€ en 2020). Toutefois, par construction comptable, cet ajustement est sans impact sur le compte de résultat, car les engagements vis-à-vis des sociétaires varient (en sens inverse) du même montant.

Le résultat technique Vie, avec produits financiers et après réassurance cédée, ressort à -4 M€ en 2021, contre -9M€ en 2020.

COMPTE D'EXPLOITATION DES AUTRES ACTIVITÉS

En M€	2020	2021
Chiffre d'affaires	137	131
Autres produits d'exploitation	43	43
Charges de gestion	-146	-148
Produits financiers	-10	-40
RESULTAT D'EXPLOITATION DES AUTRES ACTIVITÉS	**+24**	**-14**

I.3. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

RÉSULTAT DES INVESTISSEMENTS

Produits financiers nets de charges du secteur assurances (périmètre des comptes combinés SGAM btp)

	2020			2021		
En M€	**Non Vie**	**Vie**	**Total**	**Non Vie**	**Vie**	**Total**
Revenu des placements	154	146	**300**	173	158	**331**
Autres produits des placements	20	14	**34**	66	35	**101**
Produits revenant de la réalisation des placements	73	24	**97**	44	18	**62**
Ajustements ACAV (plus-values et moins-values)		14	**14**		113	**113**
Frais internes et externes de gestion des placements	-8	-4	**-12**	-8	-4	**-12**
Autres charges des placements	-59	-29	**-88**	-41	-27	**-68**
Pertes provenant de la réalisation des placements	-11	-7	**-18**	-41	-21	**-62**
TOTAL	**169**	**158**	**327**	**194**	**271**	**465**

Hors ajustements ACAV, les produits financiers nets s'élèvent à 352 M€ en 2021 contre 313 M€ en 2020 avec une répartition entre les placements des activités Non Vie (55%) et Vie (45%).

Les revenus courants des placements (coupons, dividendes et loyers) s'inscrivent en hausse de 31 M€ à un niveau de 331 M€ en 2021. Le solde net des produits de cessions est quasi-nul en 2021 contre un montant de plus-values nettes de 79 M€ en 2021.

I.4. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Les autres activités du groupe relèvent de l'immobilier au sens large (sociétés foncières gérant des parcs de bureaux ou de logements) et du secteur de la banque et de la gestion financière.

L'essentiel des investissements de ces entités se fait soit par augmentation de capital, soit par emprunt intragroupe.

En 2021, les autres activités totalisent un résultat de -14 M€ contre 24 M€ en 2020.

I.5. TRANSACTIONS INTRA-GROUPE

Les principales opérations et transactions opérées au sein du groupe sont de plusieurs natures :

- des transactions financières (des dividendes versés aux maisons mères par leurs filiales, des emprunts obligataires émis, des passifs subordonnés, des prêts entre entités du Groupe, des comptes courants long termes, notamment ceux des sociétés foncières, des dépôts espèces liés aux opérations de réassurance) ;
- des transactions liées aux opérations de réassurance interne (flux de primes et de commissions, flux de sinistres, stocks et flux de provisions, comptes courants de réassurance) ;

- des transactions liées aux partages des coûts entre entités consolidées ;
- des opérations hors bilan (nantissements liés à la réassurance, engagements de souscrire à des prêts, engagements de souscrire à des passifs subordonnés, subventions à rembourser sur clause de retour à meilleur fortune) ;
- de diverses transactions (commissions de distribution versées aux apporteurs d'affaires).

La déclaration et la communication des transactions intra-groupe se fait en tenant compte d'un seuil de significativité défini par la réglementation et variant en fonction du niveau de SCR Solo des entités concernées.

Ainsi, les transactions significatives au sein du groupe SGAM btp pour l'année 2021 sont les suivantes :

- prêts et participations pour un montant de 1 664 M€ (1 674 M€ en 2020) ;
- cessions en réassurance pour un montant de 4 120 M€ (3 914 M€ en 2020) ;
- partage de coûts pour un montant de 38,0 M€ (48,3 M€ en 2020).

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

II.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

SYSTEME DE GOUVERNANCE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité du Groupe et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'assemblée générale et dans la limite de l'objet social de la société SGAM btp, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche du groupe et règle par ses délibérations les affaires qui le concernent et veille notamment, au respect des droits et obligations résultant des conventions d'affiliation.

Le président du comité des rémunérations, le président du comité d'audit et des risques et le président du comité stratégique rendent compte directement de leurs travaux au conseil d'administration.

Composé de 15 membres, le conseil d'administration approuve notamment :

- le rapport annuel, les comptes sociaux et les comptes combinés ;
- les différents rapports réglementaires relevant de sa compétence (notamment rapport sur la solvabilité et la situation financière Groupe, rapport régulier au contrôleur Groupe et rapport sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité Groupe) ;
- la mise en jeu des mécanismes de solidarité financière en conformité avec les conventions d'affiliation ;
- le programme de réassurance Groupe ;
- la mise à jour des politiques Groupe ;
- le plan stratégique Groupe ;
- les conventions règlementées.

Il nomme les dirigeants effectifs Groupe et prend acte des désignations des responsables des fonctions clés Groupe.

Le conseil est également tenu informé :

- des partenariats stratégiques des mutuelles affiliées ;
- de l'activité et des résultats des mutuelles affiliées.

LES COMITÉS DU CONSEIL

Comité d'audit et des risques

Le conseil est assisté d'un comité d'audit et des risques constitué de 4 administrateurs et d'un membre indépendant. Il examine les projets de comptes avant la délibération du conseil, ainsi que les rapports réglementaires, il entend les commissaires aux comptes, et prend connaissance, avant le conseil, du rapport sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité. Lui sont présentés :

- l'activité des mutuelles affiliées ;
- la mise à jour de certaines politiques écrites ;
- les éléments chiffrés Solvabilité 2 ;
- le rapport sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité ;

- la synthèse des rapports d'audit interne ;
- le rapport sur la solvabilité et la situation financière ;
- le rapport régulier au contrôleur ;
- la synthèse sur le contrôle interne.
- le rapport annuel d'activité Conformité comprenant le plan de conformité de l'exercice suivant.

Comité des rémunérations

Pour l'organisation de ses travaux, le conseil d'administration a constitué un comité des rémunérations composé à fin 2021 de 3 membres. Il propose au conseil d'administration la rémunération de la direction générale et les indemnités de présence des administrateurs.

Comité stratégique

Pour l'organisation de ses travaux, le conseil d'administration a constitué un comité stratégique composé à fin 2021 de 7 membres. Le comité stratégique émet un avis sur les projets d'orientations stratégiques et leur mise à jour annuelle élaborées par la direction générale, avant de soumettre ces plans et mises à jour pour approbation au conseil d'administration de la SGAM btp.

LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le comité de direction générale de la SGAM btp est composé des directeurs généraux des mutuelles affiliées. Chacun des membres du comité de direction générale a la responsabilité d'un Pôle ayant pour objet de faire des propositions d'objectifs stratégiques et de suivre leur mise en œuvre. Chaque responsable de Pôle supervise un ou plusieurs Comité(s) Métier composés des responsables de chacun de ces domaines dans les mutuelles affiliées.

Le comité de Direction Générale est présidé par le directeur général de la SGAM btp.

LES FONCTIONS CLÉS GROUPE

Quatre responsables de fonctions clés Groupe de la SGAM btp ont été désignés et notifiés à l'ACPR. Les fonctions clés Groupe fonctionnent en coordination avec les fonctions clés Solo conformément au mode d'organisation fixé par le conseil d'administration.

Chaque responsable opère sous la responsabilité de la direction générale.

Les fonctions clés Groupe peuvent communiquer avec tout membre du personnel et peuvent accéder sans restriction à toutes les informations pertinentes dont elles ont besoin pour exercer leurs responsabilités.

Le conseil d'administration est informé, au moins annuellement, par les responsables des fonctions clés Groupe de leurs travaux.

Une procédure définissant les conditions dans lesquelles les responsables des fonctions clés Groupe peuvent informer directement et de leur propre initiative le conseil d'administration a été approuvée par le conseil d'administration sur proposition du directeur général.

La fonction clé gestion des risques

La fonction clé de gestion des risques s'acquitte de toutes les missions suivantes :

- aider le conseil d'administration et les autres fonctions clés à mettre efficacement en œuvre le système de gestion des risques Groupe ;
- assurer le suivi du système de gestion des risques Groupe ;

- assurer le suivi du profil de risque général du groupe ;
- rendre compte des expositions au risque de manière détaillée et conseiller le conseil d'administration sur les questions de gestion des risques Groupe, y compris en relation avec les questions stratégiques telles que les opérations de fusion-acquisition ou les projets et investissements de grande ampleur ;
- identifier et évaluer les risques émergents du groupe.

La fonction clé de vérification de la conformité

La fonction clé de vérification de la conformité Groupe conseille le directeur général et le conseil d'administration sur le respect des dispositions législatives, règlementaires et administratives.

Pour ce faire, la fonction clé de vérification de la conformité Groupe met en place une politique de conformité Groupe. Cette politique définit les responsabilités, les compétences et les obligations de reporting en matière de conformité. Chaque entité solo détermine son plan de conformité 2021.

Il incombe notamment aux fonctions clés de vérification de la conformité Solo d'évaluer l'adéquation des mesures adoptées pour prévenir la non-conformité des entités Solo.

La fonction clé de vérification de la conformité Groupe comprend également l'évaluation de l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations du groupe concernées ainsi que l'identification et l'évaluation du risque de conformité.

La fonction clé audit interne

La fonction clé audit interne Groupe s'acquitte de toutes les missions suivantes :

- établir, mettre en œuvre et garder opérationnel un plan d'audit Groupe détaillant les travaux d'audit à conduire dans les années à venir, compte tenu de l'ensemble des activités ;
- adopter une approche fondée sur le risque lorsqu'elle fixe ses priorités ;
- communiquer le plan d'audit Groupe au conseil d'administration ;
- émettre des recommandations fondées sur le résultat des travaux conduits et soumettre au moins une fois par an au conseil d'administration un rapport écrit contenant ses constatations et recommandations ;
- s'assurer du respect des décisions prises par le conseil d'administration sur les bases des recommandations.

La fonction clé audit interne Groupe évalue notamment l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et les autres éléments du système de gouvernance.

La fonction clé audit interne Groupe est exercée d'une manière objective et indépendante des fonctions opérationnelles des différentes entités du groupe.

La fonction clé actuarielle

La fonction clé actuarielle Groupe a pour objet de :

- revoir les méthodologies et les modèles de calcul utilisés dans le groupe ;
- analyser la suffisance et la qualité des données utilisées dans le groupe ;
- analyser la politique de souscription et la rentabilité des entités du groupe ;
- donner un avis sur l'adéquation des accords de réassurance.

La fonction clé actuarielle Groupe contribue à la gestion des risques du groupe, notamment au travers de la modélisation du risque de souscription et du calcul du SCR des entités Solo.

La fonction clé actuarielle Groupe reçoit tous les documents du conseil d'administration et du comité d'audit et des risques en rapport avec ses missions. Elle peut également assister aux débats sur les points en question.

Pour conduire ses travaux, la fonction clé actuarielle Groupe peut s'appuyer sur les travaux effectués au sein des départements Actuariat ou des autres services des mutuelles affiliées ou bien utiliser des ressources externes selon les cas et si besoin.

La fonction clé actuarielle Groupe établit au moins une fois par an un rapport écrit qu'elle soumet au conseil d'administration.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La SGAM btp n'a aucun salarié. La politique de rémunération Groupe fixe le cadre des politiques de rémunération des entités Solo qui reposent sur les principes suivants :

- offrir une rémunération globale équitable et compétitive afin de pouvoir attirer et motiver ;
- encourager l'implication et la performance de tous en valorisant la contribution tant individuelle que collective à la performance de l'entreprise.

Les principes édictés en matière de rémunération par la Directive Distribution Assurance du 23 février 2016 sont intégrés dans le dispositif de rémunération des commerciaux des entités concernées.

Il s'agit notamment des deux principes suivants :

- veiller à ce que les distributeurs de produits d'assurance ne soient pas rémunérés d'une façon qui aille à l'encontre de leur obligation d'agir au mieux des intérêts de leurs clients ;
- les rémunérations versées ne doivent pas avoir d'effet négatif sur la qualité du service fourni aux clients, ni nuire au respect de l'obligation d'agir d'une manière honnête, impartiale et professionnelle au mieux des intérêts des clients.

Les membres de la direction générale de la SGAM btp perçoivent une rémunération fixe mensuelle. Ils ne perçoivent ni intéressement ni participation.

II.2. EXIGENCES DE COMPÉTENCES ET HONORABILITÉ

EXIGENCES DE COMPÉTENCES ET HONORABILITÉ

À tout moment, chaque dirigeant effectif et responsable de fonctions clés Groupe doit répondre aux exigences d'honorabilité nécessaires à l'exercice de sa fonction. Par honorabilité, on entend être digne de considération, d'estime et d'honnêteté. Les condamnations définitives criminelles, délictuelles, disciplinaires ou administratives sont donc prises en compte dans l'appréciation de l'exigence d'honorabilité.

Les dirigeants effectifs doivent avoir une expérience ou une formation au moins dans les domaines suivants : l'assurance et les marchés financiers, les aspects stratégiques et le modèle économique relatifs à l'activité de l'organisme, le système de gouvernance, la compréhension et les modalités de gestion des risques auxquels l'organisme est confronté, l'analyse actuarielle et financière, et la règlementation applicable à l'organisme.

Chaque responsable de fonction clé Groupe doit avoir les compétences communes d'autorité, de capacité d'organisation, de communication écrite et orale, et de management, et des compétences spécifiques à son domaine d'intervention.

Le Secrétariat général de SMA organise chaque année la collecte des informations permettant de justifier du niveau de compétence et d'honorabilité.

Par ailleurs, les administrateurs de la SGAM btp bénéficient d'un programme de formation permettant de renforcer la compétence individuelle et collégiale du conseil d'administration.

II.3. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

Le dispositif de gestion des risques Groupe est organisé autour de quatre processus faisant l'objet d'une description précise dans des politiques dédiées, validées par les instances de gouvernance :

- l'ORSA ;
- le suivi du profil de risque ;
- la mise à jour de la politique des risques ;
- la coordination du contrôle interne permanent et de la conformité.

Le processus ORSA, décrit plus précisément ci-dessous, est mis en œuvre chaque année et fait l'objet d'un rapport détaillé présenté au comité de direction générale Groupe et puis au comité d'audit et des risques et validé lors du conseil d'administration avant d'être envoyé au superviseur dans les deux semaines qui suivent sa validation par le conseil d'administration, conformément à la réglementation.

Le processus de suivi du profil de risque du groupe se concrétise par la production d'informations chiffrées envoyées au superviseur (QRT). Un calcul de SCR et des éléments éligibles à la couverture du SCR est réalisé sur les données arrêtées au 31 décembre de chaque année. Ce calcul respecte les exigences quantitatives de la réglementation Solvabilité 2, tant pour le SCR que pour les éléments éligibles.

Grâce aux outils dédiés des entités Solo (pilotage du contrôle interne, modélisation, reporting, …) des informations régulières sur les risques sont transmises au comité d'audit et des risques et au conseil d'administration (calculs de SCR et éléments éligibles à la couverture du SCR calculs et rapport ORSA, synthèse de contrôle interne, …).

Chaque comité métier est en charge de proposer à la validation du conseil d'Administration, après revue par le comité de direction générale, les mises à jour des politiques sur son périmètre de responsabilité.

Chaque entité est ensuite responsable de la déclinaison des principes Groupe dans ses politiques Solo.

II.4. PROCESSUS ORSA

Le processus ORSA Groupe est mis en œuvre chaque année et fait l'objet d'un rapport détaillé présenté au comité de direction générale SGAM btp puis au comité d'audit et des risques avant d'être validé lors du conseil d'administration. Ce rapport est ensuite envoyé au superviseur dans les 2 semaines qui suivent sa validation par le conseil d'administration, conformément à la réglementation.

Le processus comprend 4 étapes principales :

1. la définition des hypothèses de projection et de la liste des risques majeurs ;
2. l'évolution du profil de risque selon différents scénarios (stress tests) ;
3. l'évaluation du besoin global de solvabilité ;
4. la validation du rapport ORSA.

Chacune de ces étapes obéit à la même logique de constitution de la vision Groupe par agrégation des visions Solo.

Ainsi, un des objectifs de l'étape 1 est de définir une trajectoire de développement du groupe sur l'horizon de projection retenu. Cette trajectoire de développement est la résultante des trajectoires de

développement Solo à partir d'une vision partagée entre toutes les entités des hypothèses macro-économiques et financières sur cette période.

La liste des risques majeurs Groupe est également obtenue à partir de l'agrégation des listes de risques majeurs recensés par chaque entité Solo mais elle peut aussi être complétée le cas échéant par des risques uniquement groupe qui seraient « majeurs » par agrégation.

L'étape 2 nécessite également une définition partagée entre toutes les entités des chocs applicables de façon à pouvoir calculer les éléments éligibles Groupe et le SCR Groupe sur la période de projection afin d'analyser l'évolution du profil de risque Groupe.

L'étape 3 répond à la même logique de calcul pour déterminer le besoin global de solvabilité Groupe selon des hypothèses macro-économiques et financières communes.

L'étape 4 permet d'alimenter le rapport ORSA Groupe à des fins de présentation aux instances de gouvernance.

En complément de ce processus annuel, un processus ORSA peut également être mis en œuvre dans les cas suivants :

- survenance d'un événement significatif sur une ou plusieurs entités du groupe ;
- dépassement d'un budget de risque ;
- baisse des fonds propres éligibles à la couverture du SCR Groupe de plus de 10 %.

II.5. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

La SGAM btp dispose d'un système de contrôle interne commun à l'ensemble des entités du groupe prudentiel. La maîtrise des risques opérationnels est principalement assurée par ce dispositif de contrôle interne permanent défini dans la politique de gestion du risque opérationnel et de contrôle interne Groupe.

Le dispositif de contrôle interne pour chaque entité Solo repose sur une cartographie détaillée des processus, des risques et des contrôles ainsi que sur la déclaration d'incidents opérationnels.

L'évaluation qualitative des risques opérationnels de la SGAM btp relève en premier lieu de la responsabilité de chaque entité. La synthèse de ces évaluations, issues d'une part de l'évaluation des risques inhérents (avant prise en compte des actions de maîtrise) et d'autre part de l'évaluation de la qualité des actions de maîtrise, est assurée par les fonctions clé gestion des risques Solo et consolidée par la fonction clé gestion des risques Groupe.

Un partage des risques nets élevés et très élevés, par les responsables contrôle interne Solo ou la fonction clé gestion des risques Solo vers la fonction clé gestion des risques Groupe permet de rendre compte au comité de direction générale de la SGAM btp du niveau de maîtrise des risques opérationnels de la SGAM btp.

Chaque année, les éléments chiffrés des cartographies des risques opérationnels des différentes entités sont transmis par les responsables du contrôle interne des entités Solo ou la fonction clé gestion des risques Solo

à la fonction clé gestion des risques Groupe. Ce travail fait l'objet d'un reporting en comité de direction générale de la SGAM btp.

D'un point de vue méthodologique, la démarche repose sur l'identification des risques liés au déroulement du processus, qui altère l'atteinte des objectifs de ce processus, avant toute prise en compte du dispositif de maîtrise des risques. Tout risque est recensé même si on estime qu'il est couvert par un dispositif approprié de maîtrise des risques.

L'ensemble des risques identifiés fait l'objet d'une évaluation basée sur l'appréciation de leurs conséquences potentielles et de leur probabilité de survenance. Une échelle commune (fréquence, impact, niveau du risque) sur 4 niveaux est retenue : faible, modéré, élevé, très élevé.

- fréquence ou probabilité de survenance : elle correspond à la probabilité plus ou moins forte de subir les conséquences de l'évènement considéré, à tout moment ou dans le temps ;
- impact du risque : il peut être apprécié en fonction de plusieurs critères (financier, réputation, qualité de service, compétitivité, sanctions légales ou réglementaires, etc..) mais l'évaluation retenue ne portera que sur l'impact considéré par le propriétaire du processus comme « principal ». A ce titre aucun seuil d'évaluation financier n'est fixé concernant les impacts afin de ne pas « écraser » les risques aux impacts financiers moindres et de conserver un objectif d'amélioration générale des processus ;
- niveau du risque : il résulte de la combinaison de la probabilité et de l'impact du risque.

Les actions de maîtrise sont évaluées par chaque entité Solo sur deux aspects sur la base des conclusions des contrôles de niveau 2 :

- la pertinence : évaluation de la capacité de l'action de maîtrise à couvrir les risques ;
- l'application / la réalisation : évaluation de la qualité, la régularité et la permanence de fonctionnement effectif de l'action de maîtrise.

L'évaluation du risque résiduel est appréciée en prenant en compte l'évaluation de l'efficacité de l'ensemble des actions de maîtrise associées à ce risque et la survenance d'incidents éventuels.

Chaque entité Solo définit un plan annuel de contrôle de second niveau dont elle suit l'avancement au cours de l'année et mesure l'efficacité des contrôles évalués avant de reporter de façon trimestrielle à la fonction clé gestion des risques Groupe qui consolide et présente la synthèse en comité métier gestion des risques puis en CDG SGAM btp.

Chaque entité Solo comporte un dispositif de déclaration et de gestion des incidents opérationnels. Le fait générateur à l'origine de l'incident opérationnel peut être une défaillance d'un processus ou d'un système d'information ou une erreur humaine.

Tout incident opérationnel ou quasi incident avec impact financier (avéré ou potentiel) ou révélateur d'un défaut de conformité, ou de qualité des données doit être saisi dans l'outil de gestion du risque opérationnel des affiliées ou de leurs filiales d'assurance.

D'autres incidents, sans impact financier peuvent toutefois être saisis dans l'outil de collecte en place, en étant qualifiés comme « mineurs » ou « anomalies ».

De façon trimestrielle, chaque affiliée ou filiale d'assurance Solo remonte le nombre d'incidents présentant un impact financier ou révélateurs d'un défaut de conformité ou de QDD, tels que définis ci-dessus à la fonction clé gestion des risques Groupe.

Annuellement, la fonction clé gestion des risques Groupe réalise une synthèse sur le contrôle interne permanent. Cette synthèse présente l'état des évolutions intervenues sur la cartographie des risques opérationnels, entre l'année N-1 et l'année N. Cette synthèse annuelle comporte la liste des risques dont la cotation est élevée ou très élevée en net, le taux de réalisation des plans de contrôle, le niveau d'efficacité des contrôles évalués pendant l'exercice ainsi que les incidents survenus pendant la période.

II.6. FONCTION AUDIT INTERNE

FONCTION AUDIT INTERNE

La mission de la direction de l'audit interne (DAI) est d'apporter une assurance indépendante et objective, et des services de conseils destinés à apporter de la valeur ajoutée et améliorer les opérations de la SGAM btp. Elle aide l'organisation à atteindre ses objectifs en apportant une approche systématique et rigoureuse pour évaluer et améliorer l'efficacité des processus de gestion des risques, contrôle et gouvernance.

L'audit interne assiste le management et l'aide à exercer efficacement ses missions en lui apportant des analyses, des appréciations, des recommandations de nature à améliorer sa maîtrise des activités examinées. Elle constitue ainsi une évaluation du niveau de contrôle interne.

La politique d'audit interne repose sur les principes suivants :

- assurer un niveau satisfaisant de couverture d'audit des activités et sociétés du groupe, ainsi que des risques associés ;
- s'assurer de la mise en œuvre par les entités du périmètre d'application de l'ensemble des politiques et règles établies ;
- respecter le programme d'audit approuvé et en justifier les écarts ;
- optimiser les ressources humaines et financières allouées ;
- coordonner l'activité d'audit avec d'autres fonctions (gestion des risques, coordination du contrôle interne, contrôleurs internes permanents et conformité, actuariat…) en tirant parti de leurs travaux et ainsi élargir la couverture des risques, augmenter la réactivité des dispositifs de gestion des risques et éviter les doubles emplois ;
- garantir la pertinence des conclusions et recommandations d'audit, et apporter de la valeur ajoutée ;
- s'assurer de la mise en œuvre des recommandations par les comités métiers du groupe SGAM btp et les entités auditées ;
- communiquer de façon pertinente et diligente les résultats des travaux réalisés.

La fonction clé audit interne Groupe exerce sa mission en s'appuyant sur une équipe d'auditeurs internes dont les profils, expériences et compétences métiers, différents sont complémentaires. Ils sont formés à la méthodologie d'audit répondant aux exigences du cadre de référence international d'audit interne par l'IFACI (Institut Français de l'Audit et du contrôle interne). Un plan de formation annuel permet à chaque auditeur d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires à la bonne réalisation des missions. En cas de nécessité la DAI peut missionner des experts externes.

La fonction clé Audit Interne Groupe émet des recommandations fondées sur une approche par les risques qui permet d'exposer les résultats démontrés, les solutions préconisées et les niveaux estimés de risque

résiduel. Une recommandation est déclinée en fiches de liaison selon les directions concernées pour obtenir en retour des plans d'actions.

La mise en œuvre des recommandations relève de la responsabilité des entités concernées, sous réserve de validation par la fonction clé Audit Interne Groupe des plans d'actions proposés.

Le suivi des plans d'actions relève de chaque entité qui s'assure que les plans d'actions sont mis en œuvre et d'en rendre compte au moins trimestriellement à la fonction clé Audit Interne Groupe.

La fonction clé Audit Interne Groupe communique au comité d'audit et des risques Groupe les indicateurs de suivi de recommandations.

L'enjeu du processus de suivi des recommandations, et notamment le suivi de l'état d'avancement, est de s'assurer que les risques identifiés dans le cadre des missions d'audit atteignent un niveau acceptable au regard du niveau cible préalablement fixé. Ainsi, ce dispositif permet de contribuer à l'amélioration du processus de gestion des risques Groupe.

L'indépendance est la capacité de la fonction clé Audit Interne Groupe à assumer sans biais ses responsabilités.

L'objectivité est l'attitude qui permet aux auditeurs internes d'accomplir leurs missions sans compromis et sans subordonner leur propre jugement à celui d'autres personnes.

Ces deux attendus, objectivité et indépendance, essentiels pour mener les missions d'audit s'appréhendent à 3 niveaux, pour lesquels les principes retenus sont les suivants :

- au niveau de la fonction clé audit interne Groupe :
    - le rattachement direct au directeur général ;
    - le reporting direct au comité d'audit et des risques et au conseil d'administration qui approuvent la politique et le programme pluri annuel d'audit Groupe ;
    - la DAI est affectée exclusivement à la fonction d'audit, toute autre mission confiée fera l'objet d'un examen de compatibilité ;
    - la garantie d'un environnement qui encourage les auditeurs internes à rendre compte sans restriction en cas d'opinions négatives ou de constats critiques ;
    - l'application des mêmes principes d'indépendance et d'objectivité y compris pour les audits confiés à des tiers experts ;
    - les formations visant à renforcer cette capacité et cette attitude sont intégrées dans le programme de compétences des auditeurs.
- au niveau de la mission d'audit :
    - le libre accès aux informations nécessaires ;
    - la pleine coopération des entités auditées ;
    - la non-interférence de la part des managers.
- au niveau de l'auditeur :
    - l'auditeur doit se conformer au code de déontologie de la profession d'auditeur et signaler pour étude toute situation qui pourrait constituer une menace à son indépendance ou à son objectivité ou être porteuse de conflit d'intérêt (pression sociale, liens familiaux, financiers ou amicaux, …) ;
    - il ne peut pas participer à une mission sur le périmètre de l'entité opérationnelle ou fonctionnelle dont il est issu depuis moins de deux ans ;

- les auditeurs sont affectés aux missions selon les compétences et connaissances requises tout en veillant dans la durée à la rotation des auditeurs et à la prévention des conflits d'intérêts.

II.7. FONCTION ACTUARIELLE

La fonction actuarielle fait partie du processus de gouvernance du groupe. Ses missions s'articulent autour des axes suivants :

- coordonner et superviser le calcul des provisions techniques ;
- émettre un avis sur la politique globale de souscription ;
- émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- participer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, notamment en ce qui concerne l'ORSA.

La fonction actuarielle Groupe émet un avis sur les travaux actuariels réalisés par le groupe et informe la direction générale et le conseil d'administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques.

La fonction clé actuariat Groupe est rattachée à un dirigeant effectif et est occupée par le directeur général adjoint assurances IARD de SMABTP.

L'ensemble de ses travaux participe ainsi au renforcement du système de gestion des risques Groupe dans la connaissance et dans le pilotage des risques sous-jacents aux activités du groupe. La fonction actuarielle Groupe contribue activement à la mise en œuvre du système de gestion des risques, à la fois sur le suivi du profil de risque Groupe mais également dans l'identification et l'évaluation des risques émergents.

Sur le plan qualitatif, la fonction actuarielle est partie intégrante dans la rédaction des politiques de valorisation des passifs et de provisionnement mais aussi dans le rapport sur la solvabilité et la situation financière ainsi que dans le rapport régulier au contrôleur.

Sur le plan quantitatif, la contribution porte également sur le calcul du besoin en capital et d'éléments de l'ORSA, l'analyse des pertes et profits et l'analyse du profil de risque.

Enfin, la fonction actuarielle Groupe participe aux instances du groupe et à l'analyse de la cohérence des forces et faiblesses du pilotage technique de l'entité.

La nature des travaux menés par la fonction actuarielle repose principalement autour de tests de sensibilité aux hypothèses retenues et de travaux d'estimation des indicateurs produits, d'analyses critiques des résultats obtenus et le cas échéant de conduite d'entretiens avec les métiers, mais également dans la gestion de la qualité des données et à l'analyse des éventuels incidents.

II.8. SOUS-TRAITANCE

POLITIQUE DE SOUS-TRAITANCE

Le Groupe SGAM btp dispose d'un modèle économique particulier reposant sur les moyens et les collaborateurs de ses mutuelles affiliées. Les fonctions clés du Groupe SGAM btp font par conséquent nécessairement l'objet d'une sous-traitance dite « interne » auprès de ses mutuelles affiliées.
La politique de sous-traitance Groupe définit les règles applicables en cas de recours à la sous-traitance ainsi que le périmètre d'application de la politique comme suit :

- la sous-traitance est principalement confiée aux mutuelles affiliées du Groupe SGAM btp. Tout recours à un sous-traitant externe au Groupe SGAM btp devra être ciblé et justifié ;
- le Groupe SGAM btp n'ayant pas de collaborateurs, la responsabilité des fonctions clés est sous-traitée aux mutuelles affiliées ;
- le Groupe SGAM btp a fixé dans sa politique de sous-traitance les principes que chaque mutuelle affiliée doit décliner dans sa politique de sous-traitance Solo.

Toute sous-traitance, qu'elle soit intra-groupe ou non, doit faire l'objet d'un accord écrit incluant de manière obligatoire une liste de clauses traitant notamment des exigences en matière d'auditabilité et de plan de continuité. Ainsi chaque contrat de prestations intègre un dispositif de contrôle.

II.9. ÉVALUATION DE L'ADÉQUATION DU SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Les composantes du système de gouvernance présentées ci-dessus ont été conçues pour couvrir les risques, les mutualiser et les gérer tout en assurant le développement des activités de manière pérenne.

Le groupe SGAM btp a toujours veillé à entretenir en interne une culture des risques forte par l'intermédiaire de ses mutuelles affiliées en sensibilisant ses collaborateurs aux respects des règles tant dans la conduite des affaires que dans les comportements. Avec l'entrée en vigueur de Solvabilité 2 des contraintes supplémentaires sont venues s'ajouter à cette exigence initiale.

Chacun des processus décrits constitue une partie d'un dispositif permettant au groupe SGAM btp de répondre à ses exigences internes ainsi qu'à ses obligations réglementaires Solvabilité 2. Ils ont tous été adaptés aux spécificités du groupe, notamment à la nature des risques qui peuvent l'impacter, à sa taille et à son statut mutualiste.

PROFIL DE RISQUE

La SGAM btp est un groupe qui s'attache à bien connaître ses clients et à maîtriser l'évolution de ses offres d'assurance dans une vision de long terme. Par conséquent, le groupe considère son profil de risque assurance comme stable dans le temps et peu susceptible de connaître des évolutions fortes ou peu maîtrisées à court ou moyen terme.

Cette caractéristique vaut également pour son profil de risque financier. La SGAM btp privilégie dans son ensemble des investissements et une gestion à long terme qui lui assurent une rentabilité durable.

Le profil de risque du groupe est mis à jour régulièrement dans le cadre de la production des informations chiffrées ainsi que dans le cadre du processus ORSA Groupe.

Le profil de risque opérationnel est plus spécifiquement suivi à travers le dispositif de contrôle interne Groupe qui repose sur des dispositifs cohérents de contrôle interne Solo.

Par ailleurs, les référentiels de risques des affiliées sont au global homogènes, car tous conformes aux exigences règlementaires.

III.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION

RISQUE DE SOUSCRIPTION

Le risque de souscription représente l'ensemble des risques d'assurance auxquels sont soumises les entités d'assurances résultant de leur activité d'assureur. Ces risques sont issus de l'incertitude relative aux résultats de souscription.

Répartition des cotisations émises brutes par garantie en 2021

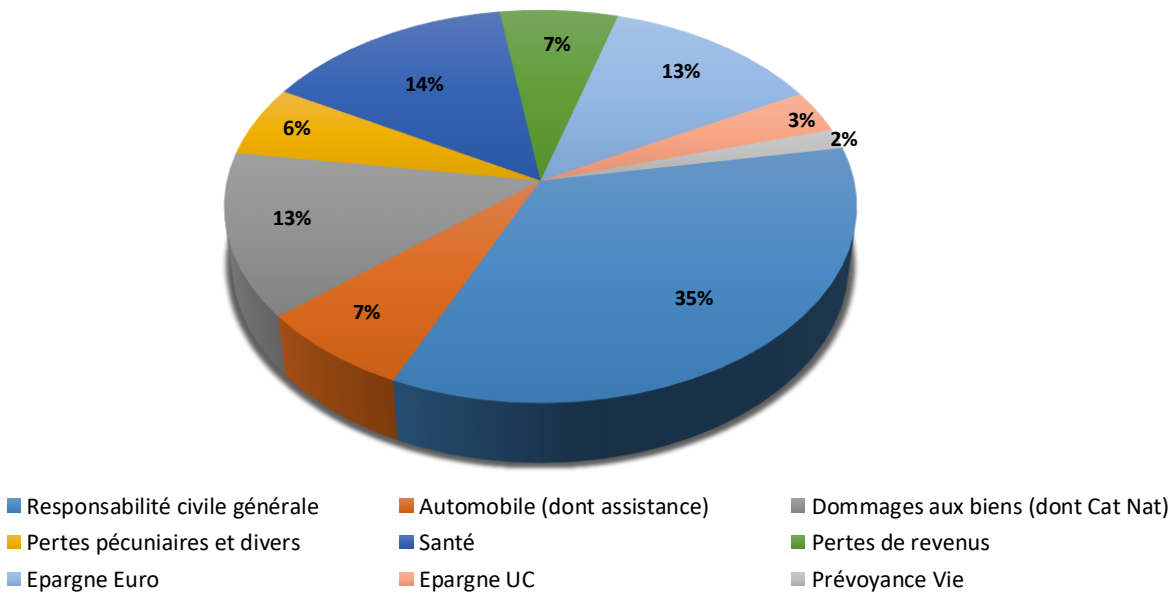

Répartition des BE bruts par garantie au 31 décembre 2021

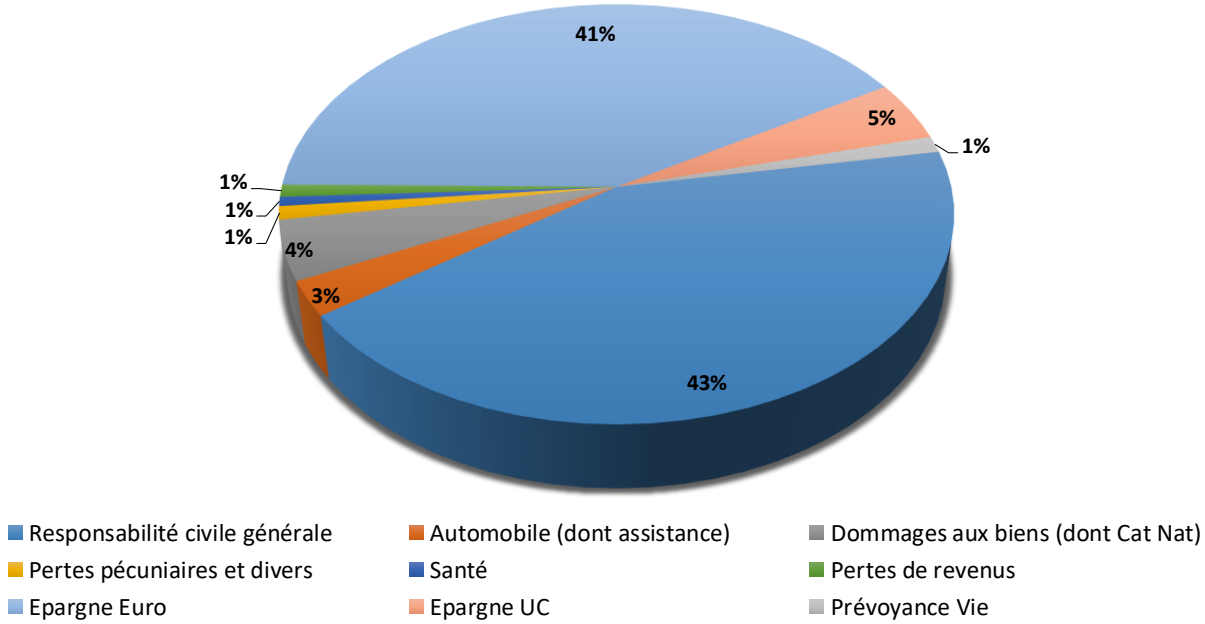

Ces différents risques sont représentés par les différents modules de la formule standard et d'un MIP à savoir :

- risque de prime et de réserves : qui correspond au risque que le coût des sinistres soit supérieur aux primes perçues, et risque lié à la nature aléatoire de l'évaluation des sinistres et à leur mauvaise estimation ;
- risque catastrophe résultant d'évènements extrêmes ou irréguliers qui pèsent sur les hypothèses retenues en matière de prix et de provisionnement ;
- risque de dépenses qui résulte d'une évolution défavorable des niveaux de dépenses encourues pour la gestion des contrats.

RISQUES MAJEURS DE SOUSCRIPTION GROUPE

Les risques majeurs Groupe de souscription sont obtenus à partir de l'agrégation des listes de risques majeurs de souscription recensés par chaque entité d'assurance Solo. A fin 2021, les risques majeurs de souscription validés par le conseil d'administration SGAM btp sont les suivants :

Libellé du risque	Evènement de risque
Risque de souscription non vie et Santé	Tarifs insuffisants, évolution défavorable de la charge sinistres, provisions techniques insuffisantes
Risque catastrophe non vie	Coût net de réassurance d'un sinistre catastrophe très important
Risque réassureur	Assèchement du marché de la réassurance, défaut de capacité

III.2. RISQUE DE MARCHÉ

RISQUE DE MARCHÉ

Les choix d'investissement du portefeuille sont faits dans le cadre d'un processus d'investissement structuré et spécifique à chaque entité. Pour la gestion du risque de taux, celui-ci s'appuie sur des études macroéconomiques. Pour la gestion crédit, actions, immobilier et non coté, celui-ci se fonde sur un travail d'évaluation des actifs d'investissement. La sélection des supports est basée sur une approche performance/risque visant à maximiser les revenus annuels sous contraintes de risques. Le choix des titres est primordial dans le processus d'investissement des entités du groupe.

La sélection des supports d'investissements pour chaque entité est fondée sur une approche performance/risque qui consiste à :

- rechercher une optimisation de l'encaissement des revenus annuels constitués par les revenus perçus et les plus-values réalisées ;
- constituer un stock de plus-values latentes destinées à limiter l'impact sur le compte de résultat des aléas de la valorisation boursière ;
- maîtriser le risque de marché et le risque de non adéquation entre l'actif et le passif correspondant qui font l'objet de limites définies en interne.

RISQUES MAJEURS DE MARCHÉ GROUPE

Les risques majeurs de marché Groupe sont obtenus à partir de l'agrégation des listes de risques majeurs de marché recensés par chaque entité Solo. À fin 2021, les risques majeurs de marché validés par le conseil d'administration SGAM btp sont les suivants :

Libellé du risque	Évènement de risque
Risque de taux d'intérêt	Conséquences d'une évolution des taux d'intérêt sur l'évaluation du bilan économique
Risque actions et participations	Conséquences d'une évolution défavorable des marchés actions (y.c. participations immobilières)
Risque immobilier	Conséquences d'une évolution défavorable des marchés immobiliers
Risque de crédit	Évolution défavorable du risque de défaut d'un émetteur obligataire
Risque de concentration	Défaut d'un de nos principaux émetteurs

MISE EN ŒUVRE DU PRINCIPE DE LA PERSONNE PRUDENTE SUR LES ACTIFS

Les sociétés d'assurance du groupe SGAM btp investissent dans des actifs dont les risques sont identifiés, mesurés, gérés, contrôlés et déclarés. Elles respectent le principe de la personne prudente telle que définie dans Solvabilité 2.

Les principes et modalités de mise en œuvre de la gestion du risque d'investissement par chaque société d'assurance entrant dans le périmètre du groupe prudentiel SGAM btp sont formalisés dans le document « Politique de gestion du risque d'investissement » propre à chaque société et validé par leur conseil

d'administration. De plus, au niveau Groupe, la SGAM btp met en œuvre un niveau de concentration et de surveillance de l'ensemble de ces politiques de risque d'investissement conformément aux principes et modalités définis dans le document « Politique de gestion du risque d'investissement – Politique de gestion du risque de concentration SGAM btp » validé par son conseil d'administration.

La politique d'investissement des actifs est définie et mise en œuvre selon l'organisation suivante :

- pour les actifs de SMABTP et de SMAvie BTP, ainsi que leurs filiales d'assurance y compris Asefa et Victoria, la politique de gestion du risque d'investissement validée par leurs conseils d'administration respectifs est mise en œuvre par la direction des Investissements commune SMABTP et SMAvie BTP ;
- pour les actifs de CAM btp, et de ses filiales, la politique de gestion du risque d'investissement validée par leurs conseils d'administration ou de surveillance respectifs, est mise en œuvre par la direction financière de CAMACTE ;
- pour les actifs de L'Auxiliaire et de L'Auxiliaire Vie, la politique de gestion du risque d'investissement validée par leurs conseils d'administration respectifs est mise en œuvre par la direction financière de L'Auxiliaire.

Ces trois pôles de mutuelles affiliées ont un fonctionnement indépendant pour la définition des politiques financières qui sont proposées pour validation à leurs conseils d'administration, pour leur process de gestion et la sélection des investissements, pour le traitement des ordres, suivi comptable et reporting financier. Ils disposent chacun de leurs équipes pour la gestion des investissements.

Par ailleurs, la gestion des actifs de placement de PROTEC BTP (132 millions d'euros de placements et trésorerie) est confiée à COVEA Finance SAS sous la responsabilité et le pilotage conjoint de SMABTP et COVEA.

La politique de placement de chaque société d'assurance poursuit, de manière individuelle et au niveau de sa contribution à la SGAM btp, un objectif principal : maintenir à un niveau permettant une marge de sécurité significative le ratio de solvabilité S2. Cet objectif est décrit dans le cadre de la politique générale des risques de chaque société d'assurance ainsi que dans celle du Groupe.

Cet objectif est piloté par chaque société dans le cadre de la fixation par son conseil d'administration de budgets annuels de risque ou d'indicateurs adaptés à sa solvabilité ainsi que sa déclinaison pour la politique d'investissement des actifs par l'attribution d'un budget de risque de marché et/ou de limites opérationnelles.

Le dispositif de maîtrise des risques de marché liés à la politique d'investissement des actifs s'appuie également sur :

- au niveau de chaque société, la définition d'un univers d'investissement avec des catégories d'actifs et d'exposition éligibles, des limites opérationnelles d'investissement, l'encadrement et la formalisation du processus de gestion, un dispositif de suivi et de contrôle qui permettent de satisfaire au principe de la personne prudente ;
- au niveau Groupe, la définition de limites d'investissement communes à toutes les sociétés affiliées (catégories d'actifs et d'exposition éligibles et limites opérationnelles d'investissement) ainsi qu'un dispositif de suivi ;
- le suivi par chaque société de l'impact de ses décisions d'investissement sur le SCR global avec un dispositif d'autorisation préalable par le CA de la SGAM btp de certaines décisions en fonction de seuils proportionnels à leur surplus de fonds propres et également pour certaines entités par l'attribution d'un budget de risque global sur les risques de marché.

Les actifs mis en représentation des engagements et des fonds propres de chaque société d'assurance sont diversifiés. Ils incluent l'ensemble des classes de risques et des catégories d'actifs prévus dans les politiques de gestion du risque d'investissement qui encadre les interventions de la gestion en vue de satisfaire notamment au principe de la personne prudente. Des mesures sont prises pour identifier les sources de risque de concentration en particulier les expositions par groupe émetteur.

Placements en valeur de marché (M€)	31/12/2020	31/12/2021
Obligations État et assimilés	3 160	3 554
Autres obligations et prêts	5 564	5 311
Dépôts	4 168	4 068
Actions et Participations	4 024	4 518
Immobilier	2 953	2 906
Fonds d'investissement	5 824	6 117
Placements en représentation de contrats en UC	660	850
Total	**26 353**	**27 326**

La majeure partie des montants investis est placée en titres financiers, obligations, actions, titres de créances, parts d'OPC, dépôt à terme cessibles ou remboursables rapidement, principalement sur des marchés réglementés ou organisés.

Les actifs sont très majoritairement libellés en euros.

Les titres financiers sont conservés majoritairement par des établissements bancaires en France, les biens immobiliers sont localisés en France et de manière limitée en Espagne, Portugal et Suisse.

Les interventions sur des instruments de couverture et notamment sur des Instruments Financiers à Terme (IFT) sont très limitées en nombre d'opérations et en montants d'exposition et sont uniquement réalisées par les mutuelles SMABTP et SMAvie BTP. A fin 2021, ces sociétés ne détenaient aucune exposition sur ces instruments à terme.

La liste détaillée des placements combinés au niveau Groupe est détaillée dans l'état QRT S06.02.

III.3. RISQUE DE CONTREPARTIE

RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie correspond au risque qu'une contrepartie de réassurance ou qu'une contrepartie financière ne tienne pas ses engagements du fait notamment d'un défaut. Le risque porte particulièrement sur les réassureurs et les produits dérivés.

À fin 2021, le risque de contrepartie figure parmi les risques majeurs Groupe validés par le conseil d'administration SGAM btp :

Libellé du risque	Évènement de risque
Risque de contrepartie	Evolution défavorable du risque de défaut d'un émetteur non obligataire (détérioration de la capacité à honorer ses engagements)

III.4. RISQUE DE LIQUIDITÉ

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité du groupe SGAM btp se limite au risque de liquidité qui pourrait impacter ses affiliées. Ce risque de liquidité peut se traduire pour ses affiliées par une difficulté à rembourser ses sociétaires ou pourrait empêcher les affiliées de profiter de certaines opportunités d'investissements.

Cependant, bien qu'il existe cette réelle nécessité de posséder un niveau de trésorerie suffisant, l'ensemble des affiliées s'appuie sur certains leviers permettant de limiter le risque de liquidité.

D'une part, elles s'appuient sur la collecte pour compenser en partie ses besoins de liquidité. D'autre part, une poche importante de trésorerie est conservée à l'actif des compagnies afin de leur permettre de profiter des opportunités d'investissements. Par ailleurs, il est à noter qu'une partie importante des placements sont investis dans des actifs liquides qui pourraient être vendus en cas de nécessité.

Ces différents leviers permettent au groupe SGAM btp de limiter son risque de liquidité.

III.5. RISQUE OPÉRATIONNEL

RISQUE OPÉRATIONNEL

L'évaluation qualitative des risques opérationnels de chaque entité du groupe relève en premier lieu de la responsabilité des responsables opérationnels de cette entité. La synthèse de ces évaluations, issues d'une part de l'évaluation des risques inhérents (avant prise en compte des actions de maîtrise) et d'autre part de l'évaluation de la qualité des actions de maîtrise, est assurée par la direction des risques en charge de la coordination du contrôle interne permanent.

Une extraction de la base contenant les informations saisies dans chaque entité permet d'avoir une vision exhaustive du niveau de maîtrise des risques opérationnels du groupe.

RISQUES MAJEURS GROUPE

À fin 2021, les risques majeurs Groupe opérationnel validés par le conseil d'administration SGAM btp sont les suivants :

Libellé du risque	Évènement de risque
Risque de non-respect des normes de souscription	Mauvaise application des politiques de souscription, opérations non réassurées, cessions erronées
Risques de non-conformité des opérations de distribution	Non-respect de la déontologie en matière de devoir de conseil, actes commerciaux non conformes

Les risques majeurs opérationnels Groupe sont valorisés par une approche fondée sur des évaluations de scénarios, à dire d'expert, d'un niveau de perte potentielle consécutif à la survenance du risque considéré pour une probabilité donnée. Leurs évaluations restent globalement constantes dans le temps.

III.6. AUTRES RISQUES IMPORTANTS

Cette rubrique regroupe les autres risques importants et pris en compte au niveau Groupe. Les risques considérés comme majeurs au sein de la SGAM btp sont :

Libellé du risque	Évènement de risque
Risque législatif et réglementaire	Apparition de nouvelles lois, réglementations, jurisprudences
	Modification défavorable de l'obligation d'assurance construction en France
Risque business	Défaillance d'un assureur fragile financièrement
Risque d'inflation	Impact d'une hausse de l'inflation sur nos provisions techniques
Risque cyber	Attaque cyber générant une indisponibilité du système d'information

III.7. CONCENTRATIONS DE RISQUES IMPORTANTES

Une évaluation régulière du niveau de concentration sur ses risques liés à ses placements est effectuée par chacune des sociétés d'assurance ainsi qu'au niveau du groupe SGAM btp.

Les concentrations relatives aux expositions sur un même groupe émetteur les plus significatives - supérieures au seuil de 300 millions d'euros - portent à la fin de l'exercice 2021 sur :

- l'Etat Français et ses participations assimilées (5 053 millions d'euros) ;
- le groupe Crédit Agricole (738 millions d'euros) ;
- le groupe BPCE (658 millions d'euros) ;
- le groupe Crédit Mutuel (633 millions d'euros).

Cinq natures de concentration sont suivies :

- les concentrations des placements par groupe d'émetteurs ;
- les concentrations des risques de souscription par événement catastrophique (catastrophe naturelle et risque sériel) et par chantier assuré ;
- les concentrations des contreparties par réassureur ;
- les concentrations de risque portés au hors bilan par tiers ;
- les concentrations relatives aux autres risques majeurs par événement.

III.8. TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE ET PROCÉDURES DE SUIVI

Les interventions en direct sur des instruments de couverture et notamment sur des Instruments Financiers à Terme (IFT) dans le cadre des politiques de placement des sociétés d'assurance du groupe sont uniquement effectuées par SMABTP et par SMAvie BTP et sont très limitées en nombre d'opérations et en montant d'exposition.

À fin 2021, ces entités ne sont engagées sur aucune opération sur IFT.

III.9. MÉTHODES, HYPOTHÈSES, ET RÉSULTATS DES TESTS DE RÉSISTANCE ET ANALYSES DE SENSIBILITÉ POUR LES RISQUES MAJEURS

Dans le cadre du processus ORSA, un certain nombre de stress tests sont appliqués par chaque entité au calcul de ses fonds propres et de son capital de solvabilité requis en environnement dégradé.

Les hypothèses de développement des scénarios de choc du groupe SGAM btp sont directement issues de la consolidation des plans stratégiques de chacune des entités consolidées, prolongés jusqu'en 2025. Dans le cadre de cet exercice préparatoire, cette consolidation se limite aux business plans des entités consolidées.

Cette vision comptable est complétée par les hypothèses techniques de sinistralité spécifiques à chaque entité, ainsi que par les hypothèses économiques et financières.

La SGAM btp a également estimé l'impact sur la période 2021-2025 de scenarios « de choc » sur le niveau de ses fonds propres économiques et sur son SCR.

Des chocs assurantiels qui correspondent à des scénarios adverses de :

- hausse de la charge sinistre des affaires souscrites en Non Vie et Santé dit : scénario « Choc sinistres » ;
- baisse du chiffre d'affaires de 10% dit : scénario « Choc primes ».

Les chocs « financiers » correspondent à des scénarios d'évolution des conditions des marchés financiers (évolution des actions, des taux d'intérêts, de l'immobilier, de l'inflation, etc…) :

- un choc financier dit : scénario dégradé « Nouvelle baisse des taux » ;
- un choc financier dit : scénario « Forte remontée des taux ».

Ces chocs « financiers » sont construits sur le scénario de référence SGAM btp, sans combinaison avec les chocs assurantiels.

Les chocs financiers correspondent à des scénarios adverses d'évolution des conditions des marchés financiers (évolution des actions, des taux d'intérêts, de l'immobilier, …). Les scénarios ont été élaborés à partir d'un état des lieux de la situation économique à fin mai 2021 :

– L'hypothèse sous-jacente d'un scénario dégradé dit « nouvelle baisse des taux » était l'occurrence d'un choc économique ou financier qui restait maîtrisé par les autorités publiques par une baisse importante des taux de long terme suivie d'une légère hausse en 2023 puis d'une hausse plus marquée en 2024 et un maintien en 2025 auxquelles s'ajoutent des politiques quantitatives supplémentaires.

L'hypothèse sur les taux se combinait avec un maintien de la performance sur les marchés actions et immobiliers sur la période, correspondant à un niveau plus bas des marchés actions que dans le scénario de référence.

La baisse de la valeur de marché des actions en environnement de nouvelle baisse des taux génèrerait une diminution de la valeur économique des fonds propres et une hausse du capital de solvabilité requis. Ainsi, dans le cas étudié, la baisse des taux combinée aux stagnations des actions et de l'immobilier se traduit par une hausse de 5 points de ratio en 2021 par rapport au scénario de référence.

– Un scénario dégradé dit de « forte remontée des taux » combinait un environnement de forte hausse des taux en 2022 et – du fait de la réorientation des investisseurs sur les actifs de taux aux dépens des autres marchés – d'une dégradation des marchés actions (-10%) et immobilier (-5%).

Ce choc sur ces actifs s'accompagnait également d'un choc de -5% sur la valeur de marché des portefeuilles actions et immobilier en 2023 suivi d'un maintien les années suivantes.

Dans le cas du scénario de forte remontée des taux, on observe une amélioration du ratio de couverture de 17 points en 2021.

La dégradation de la charge de sinistres testée se traduit par une diminution de la valeur économique des fonds propres et par une hausse du capital de solvabilité requis. Au global le choc « sinistres » se traduit par une baisse de 11 points en moyenne sur les 5 ans du ratio de couverture du SCR qui reste néanmoins nettement supérieur à la tolérance au risque.

La baisse des cotisations se traduit par une forte diminution de la valeur économique des fonds propres et par une baisse du capital de solvabilité requis sur la période. Au global, les évolutions du ratio de couverture constatées sur le scénario « choc primes » sont sensiblement identiques à ceux du scénario de référence en raison du faible impact de la baisse de la collecte au niveau du Groupe.

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

IV.1. ACTIFS

METHODOLOGIE DE CONSOLIDATION

Les actifs du Groupe sont la somme des actifs des entités Solo, après élimination des titres des filiales consolidées et élimination des opérations intragroupes.

Présentation synthétique des données d'actifs du groupe SGAM btp au 31/12/2021 :

Actifs	Données Sociales (en M€)	Valeur S2 (en M€)	Différence (en %)
Immeubles d'exploitation	**267**	**311**	**+16%**
Placements	**21 957**	**25 131**	**+14%**
Actions	1 302	2 218	+70%
Obligations	8 305	8 670	+4%
Fonds d'investissement	5 434	6 117	+13%
Immobilier	1 843	2 595	+41%
Participations	1 882	2 292	+22%
Dépôts	3 191	3 239	+2%
Placements en représentation des contrats en UC	851	851	0%
Prêts et avances sur police	**204**	**204**	**0%**
Dépôts auprès des cédantes	**307**	**307**	**0%**
Trésorerie	**523**	**523**	**0%**
Total	**24 109**	**27 327**	**+13%**

Le principe général est de valoriser les actifs au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes.

Placements

Valeurs mobilières - actions, obligations, fonds d'investissement (17 005 M€ en valeur S2)

La valorisation des valeurs mobilières se base sur leur cours de cotation, dès lors que ces derniers sont disponibles et représentent des transactions régulières sur un marché actif, c'est-à-dire un marché qui se déroule dans des conditions de concurrence normale.

Lorsque le cours d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, la valeur économique est déterminée sur la base des valeurs fournies sur demande auprès de contreparties ou d'intermédiaires de marché.

Immobilier (2 595 M€ en valeur S2)

La valeur économique des immeubles d'exploitation ainsi que des parts ou actions des sociétés immobilières non cotées est déterminée sur la base d'une double expertise dans les conditions prévues à l'article R 332-20-1 du Code des assurances : expertise quinquennale mise à jour annuellement de la valeur des biens immobiliers et expertise annuelle de la valeur des parts ou actions des sociétés immobilières.

Participations (2 292 M€ en valeur S2)

Est considérée comme une participation une entreprise dans laquelle le Groupe SGAM BTP détient, directement ou par le biais d'un lien de contrôle, au moins 20 % des droits de vote ou du capital.

Les participations sont également soumises au principe général d'une valorisation économique. Les participations dans les compagnies d'assurances font l'objet d'une évaluation selon la méthode de l'actif net réévalué Solvabilité 2.

Dépôts (3 239 M€ en valeur S2)

La valorisation des dépôts (comptes à vue, comptes à terme et comptes courants long terme) se base sur la valeur nette comptable majorée des intérêts courus.

Placements en représentation des contrats en UC (851 M€ en valeur S2)

Ce poste est déjà valorisé en valeur de marché dans les comptes sociaux et ne présente par conséquent pas d'écart entre référentiel Solvabilité 1 et référentiel Solvabilité 2.

Autres postes de l'actif

Immeubles d'exploitation (311 M€ en valeur S2)

Les immeubles d'exploitation sont valorisés de la même manière que les placements immobiliers.

Prêts et avances sur polices (204 M€ en valeur S2)

La valorisation des prêts et avances sur police se base sur la valeur nette comptable majorée des intérêts courus.

Actifs de Bas de Bilan - Trésorerie, Dépôts cédantes, Créances et autres (830 M€ en valeur S2)

Les actifs de bas de bilan sont évalués au coût historique diminué de l'amortissement cumulé ou de toute réduction pour dépréciation dans le cas où il y a des indications objectives de pertes de valeur suite à un ou plusieurs événements ayant une incidence sur les flux futurs estimés.

Dans la grande majorité des cas, la valeur retenue pour ces postes de bas de bilan est ainsi identique à celle utilisée pour les comptes sociaux (Solvabilité 1).

Principales différences entre S2 et comptes sociaux

Les différences entre les données Solvabilité 2 et les données sociales concernent essentiellement les Placements et sont constituées par les plus-values latentes des actifs sous-jacents.

Les données Solvabilité 2 sont comptabilisées en valeur économique intérêts courus inclus tandis que les données sociales correspondent au coût d'acquisition en valeur historique intérêts courus exclus et déduction faite des éventuels amortissements et provisions pour dépréciation.

IV.2. PROVISIONS TECHNIQUES

METHODOLOGIE DE CONSOLIDATION

Les provisions techniques S2 sont composées de la meilleure estimation (best estimate) et de la marge pour risque dont les montants sont détaillés dans les tableaux ci-dessous.

En application de l'article 339 du Règlement délégué, la meilleure estimation consolidée des provisions techniques par LoB est égale à la somme des meilleures estimations des provisions techniques par LoB de chaque entité, nettes de toutes les transactions intragroupes.

De même, en application de l'article 340 du règlement délégué, la marge pour risque Groupe est déterminée par agrégation des marges pour risque des entités Solo du Groupe.

PROVISIONS TECHNIQUES

DETAIL DES MEILLEURES ESTIMATIONS PAR ENTITES

Contributions au best estimate Groupe 2021 en M€						
Entités	Vie		Non vie		Total	
SMABTP	160	-7%	5 499	-1%	5 659	-1,3%
SMAvie BTP	6 594	1%	39	22%	6 633	0,7%
SMA SA	34	8%	2 057	4%	2 091	4,5%
SAGEVIE	172	2%			172	1,8%
IMPERIO	844	2%	4	-7%	858	2,3%
CAM BTP	11	-13%	311	-1%	321	-1,6%
ACTE IARD	9	-5%	262	2%	271	1,3%
ACTE VIE	36	-3%	11	22%	47	2,0%
L'AUXILIAIRE	14	-5%	644	4%	658	3,7%
L'AUXILIAIRE vie	15	-4%			15	-3,6%
ASEFA			139	-6%	139	-5,6%
PROTEC BTP	3	-9%	101	-4%	104	-4,0%
VICTORIA Seguros	30	-5%	40	9%	71	2,6%
VICTORIA Vida	191	-3%			191	-3,2%
Total Groupe	**8 113**	**0,5%**	**9 108**	**0,6%**	**17 221**	**0,5%**

DETAIL DES MEILLEURES ESTIMATIONS PAR GARANTIE

Best Estimate bruts de Réassurance (M€)	2021
Responsabilité civile générale	7 382
Automobile (dont assistance)	464
Dommages aux biens (dont Cat Nat)	791
Pertes pécuniaires et divers	176
Santé	121
Pertes de revenus	165
Acceptations non proportionnelles	10
Total non Vie	**9 108**
Epargne Euro	7 071
Epargne UC	795
Rentes RC	34
Prévoyance vie	213
Total Vie	**8 113**
Total	**17 221**

DETAIL DES MEILLEURES ESTIMATIONS CEDES PAR GARANTIE

Best Estimate cédés (M€)	2021
Responsabilité civile générale	330
Automobile (dont assistance)	76
Dommages aux biens (dont Cat Nat)	74
Pertes pécuniaires et divers	60
Santé	4
Pertes de revenus	11
Acceptations non proportionnelles	-
Total non Vie	**555**
Epargne Euro	10
Epargne UC	
Rentes RC	14
Prévoyance vie	11
Total Vie	**36**
Total	**591**

DÉTAIL DE LA MARGE POUR RISQUE PAR GARANTIE

Marge pour risque (M€)	2021
Responsabilité civile générale	306
Automobile (dont assistance)	40
Dommages aux biens (dont Cat Nat)	35
Pertes pécuniaires et divers	22
Santé	12
Pertes de revenus	15
Acceptations non proportionnelles	14
Total non Vie	**443**
Epargne Euro	**93**
Epargne UC	**10**
Rentes RC	**1**
Prévoyance vie	**14**
Total Vie	**118**
Total	**561**

EFFETS DE L'ANNULATION DE LA CORRECTION POUR VOLATILITÉ SUR LE SCR ET LES FONDS PROPRES

Le tableau suivant détaille l'impact de cette mesure sur les différents éléments. À noter que les chiffres présentés ont été calculés avant impact de la mesure transitoire sur les provisions techniques :

Eléments impactés (Montants en M€)	avec VA	sans VA	Impact du VA
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	8 138	8 123	+15
Capital de Solvabilité Requis (SCR)	2 941	2 942	-1
Excédent de fonds propres (au-delà du SCR)	5 197	5 181	+16
Ratio de couverture du SCR	277%	276%	+1 pts
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	7 846	7 831	+15
Minimum de capital requis	1 226	1 228	-2
Excédent de fonds propres (au-delà du MCR)	6 620	6 603	+17
Ratio de couverture du MCR	640%	637%	+3 pts

EFFETS DE LA NON APPLICATION DE LA MESURE TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES SUR LES FONDS PROPRES

De même, l'effet de la mesure transitoire sur les provisions techniques peut être estimé à 6 points sur le ratio de couverture du SCR. Le tableau suivant détaille cet impact sur les différents éléments :

Eléments impactés (Montants en M€)	Avec mesure transitoire PT*	Sans mesure transitoire PT*	Impact de la mesure transitoire PT*
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	8 138	7 983	+155
Capital de Solvabilité Requis (SCR)	2 941	2 942	-1
Excédent de fonds propres (au-delà du SCR)	5 197	5 041	+156
Ratio de couverture du SCR	277%	271%	+6 pts
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	7 846	7 691	+155
Minimum de capital requis	1 226	1 231	-5
Excédent de fonds propres (au-delà du MCR)	6 620	6 460	+160
Eléments impactés (Montants en M€)	640%	625%	+15 pts

EFFETS DE LA NON APPLICATION DU RETRAITEMENT DE LA PROVISIONS POUR PARTICIPATION AUX BENEFICES (PPB) SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES ET LES FONDS PROPRES

De même, l'impact du retraitement de la participation aux bénéfices sur les fonds propres économiques est estimé à 8 points sur le ratio de couverture du SCR. Le tableau suivant détaille cet impact sur les différents éléments :

Eléments impactés (Montants en M€)	avec prise en compte de la PPB	sans prise en compte de la PPB	Impact de la PPB
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	8 138	7 922	+216
Capital de Solvabilité Requis (SCR)	2 941	2 941	0
Excédent de fonds propres (au-delà du SCR)	5 197	4 981	+216
Ratio de couverture du SCR	277%	269%	+8 pts
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	7 846	7 630	+216
Minimum de capital requis	1 226	1 226	0
Excédent de fonds propres (au-delà du MCR)	6 620	6 404	+216
Eléments impactés (Montants en M€)	640%	622%	+18 pts

IV.3. AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

VALORISATION DES AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS DU BILAN DU GROUPE SGAM BTP AU 31/12/2021

Autres actifs	Valeur S2 (en M€)
Créances nées d'opérations d'assurance	592
Créances nées d'opérations de réassurance	21
Autres créances (hors assurance)	241
Total	**854**

Autres passifs	Valeur S2 (en M€)
Provisions autres que les provisions techniques	124
Provision pour retraite et autres avantages	26
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	28
Impôts différés passifs	1 058
Dettes envers les établissements de crédit	556
Dettes financières (obligations émises)	73
Dettes nées d'opérations d'assurance	254
Dettes nées d'opérations de réassurance	73
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	339
Dettes subordonnées	147
Autres dettes	21
Total	**2 699**

PRINCIPALES DIFFÉRENCES ENTRE LES VALORISATIONS À DES FINS DE SOLVABILITÉ ET LES ÉTATS FINANCIERS

Les différences entre les données Solvabilité 2 et les données du Groupe en normes françaises, concernent essentiellement :

- D'une part, les placements avec les plus-values latentes des actifs sous-jacents

Les données Solvabilité 2 sont comptabilisées en valeur économique intérêts courus inclus tandis que les données sociales correspondent au coût d'acquisition en valeur historique intérêts courus exclus et déduction faite des éventuels amortissements et provisions pour dépréciation.

- D'autre part les provisions techniques.

Les données Solvabilité 2 en « Meilleure estimation » et « Marge de risque », affiche globalement une valeur moindre de celle des provisions techniques en normes françaises.

GESTION DU CAPITAL

V.1. FONDS PROPRES

MÉTHODOLOGIE DE CONSOLIDATION

Les éléments éligibles S2 Groupe ont les mêmes caractéristiques que les éléments éligibles des entités Solo. Les éléments éligibles à la couverture du capital de solvabilité requis (SCR) sont les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires (rappels de cotisations). Seuls les fonds propres de base sont éligibles à la couverture du capital minimum requis (MCR).

On notera cependant les cas particuliers suivants :

Les intérêts minoritaires sont exclus des éléments éligibles. Cependant, en application de l'article 330-4-a du Règlement délégué, les intérêts minoritaires des filiales d'assurance sont considérés comme disponibles à hauteur de la contribution de leur entité respective au capital de solvabilité requis du groupe.

Par ailleurs, les dettes subordonnées détenues hors du groupe sont considérées comme des éléments de passifs. Cela concerne les dettes subordonnées émises par la filiale STE et souscrites en partie par des tiers hors groupe.

Les fonds propres SGAM btp sont pour l'essentiel classés en « Tier 1 » (fonds propres de base de niveau 1).

Le groupe comprend notamment 5 mutuelles. Du fait de leur statut de mutuelle à cotisations variables, leurs conseils d'administration peuvent appeler les sociétaires à verser une fraction supplémentaire en sus de leur cotisation normale lors du constat d'un exercice techniquement déficitaire. Conformément à l'article 330-5 du Règlement délégué, ils sont inclus dans le calcul de la solvabilité du groupe à hauteur de la contribution de leur entité au capital de solvabilité requis du groupe.

FONDS PROPRES

Au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020, la structure des fonds propres était la suivante :

Fonds propres économiques SGAM BTP (M€)	2020	2021
Fonds propres économiques de base	7 051	7 939
Fonds propres économiques auxiliaires	192	199
Total	**7 243**	**8 138**

La hausse des fonds propres économiques par rapport à fin 2020 s'explique principalement par la hausse des marchés actions qui accroît la valeur du portefeuille, et par la baisse du taux d'impôt sur les sociétés. Ces mouvements sont en partie compensés par la hausse des taux d'intérêts sur la période, dont les effets sont multiples (baisse du portefeuille obligataire, mais impact favorable sur l'effet d'escompte IARD).

Les éléments éligibles à la couverture du capital de solvabilité requis (SCR) sont les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires (rappel de cotisations). Seuls les fonds propres de base sont éligibles à la couverture du capital minimum requis (MCR).

Au 31 décembre 2021, l'affectation des fonds propres à la couverture du SCR et du MCR était la suivante :

Fonds propres économiques SGAM BTP (M€)	Total	Tier 1	Tier 2	Tier 3
Fonds propres économiques de base	7 939	7 939	-	-
Fonds propres économiques auxiliaires	199	-	199	-
Éléments éligibles à la couverture du SCR	**8 138**	**7 939**	**199**	
Éléments éligibles à la couverture du MCR	**7 846**	**7 846**	**0**	

PRINCIPALES DIFFÉRENCES ENTRE LES VALORISATIONS À DES FINS DE SOLVABILITÉ ET LES ÉTATS FINANCIERS

Les principales différences entre les fonds propres économiques en vision S2 et les fonds propres calculés selon les normes comptables françaises sont relatives par ordre d'importance :

- à la valorisation des placements en valeur de marché (incorporation des plus-values latentes) ;
- à la valorisation des provisions techniques à la meilleure estimation actualisée des flux futurs (BE : best estimate), à laquelle s'ajoute la marge de risque ;
- à l'impôt différé de passif généré par le décalage entre la valeur économique et la valeur fiscale du bilan.

Les retraitements des autres actifs / passifs sont relatifs aux actifs incorporels, aux provisions de retraites des salariés (dont indemnités de fin de carrière) et aux charges constatées d'avance.

Au 31 décembre 2021, la réconciliation des fonds propres de base exprimés en norme sociale avec ceux exprimés en norme Solvabilité 2 était la suivante :

Réserve de réconciliation (M€)	2021
Fonds propres sociaux	4 073
Incorporation des plus-values latentes	3 219
Écart d'évaluation des provisions techniques nettes de réassurance	2 483
Écart d'évaluation des autres actifs / passifs	- 112
Impôts différés	- 1 371
Intérêts minoritaires	-353
Fonds propres économiques de base	**7 939**

À noter que les impôts différés ont été calculés en considérant un taux unique pour chaque entité, égal au taux en vigueur à un an défini à ce jour, soit : 25,83% pour les entités françaises ; 25% pour ASEFA, et 22,50% pour les VICTORIA.

La contribution aux éléments éligibles Groupe des entités consolidées est présentée dans le tableau ci-dessous (y compris rappels de cotisations) :

Contribution aux éléments éligibles Groupe (M€)	2020	2021
SMABTP	4 842	5 439
SMAvie BTP	1 042	1 218
L'Auxiliaire	296	318
L'Auxiliaire Vie	4	5
CAM BTP	472	533
Autres sociétés	587	625
Eléments éligibles à la couverture du SCR Groupe	7 243	8 138
Eléments éligibles à la couverture du MCR Groupe	**6 967**	**7 846**

La baisse du taux d'impôt sur les sociétés contribue à la hausse des éléments éligibles Groupe.

V.2. CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

MÉTHODOLOGIE DE CONSOLIDATION

Les différents SCR du Groupe sont calculés à partir des données transmises par les entités Solo.

Les SCR de Souscription (hors SCR Catastrophe) et le SCR Marché sont calculés par agrégation des sous-modules de risque de chaque entité et par l'application des coefficients de corrélation de la formule standard.

Le calcul du SCR de Contrepartie ainsi que celui du SCR Catastrophe, ensuite intégré au SCR de Souscription Non Vie, se font à partir des données consolidées, après élimination des intragroupes.

Le SCR de base correspond à agrégation des SCR ainsi calculés en appliquant les coefficients de corrélation de la formule standard.

Le SCR Global est obtenu par ajout du SCR Opérationnel, calculé à partir des données consolidées de primes et de best estimate, au SCR de base et en tenant compte de l'ajustement pour impôts différés.

Ce dernier correspond à la somme des ajustements d'impôt différé pris en compte par chaque entité à laquelle est appliquée un facteur de diversification.

Le SCR des sociétés d'assurance mises en équivalence est pris en compte à hauteur de la quote-part du groupe dans ces sociétés. Les besoins réglementaires en fonds propres des établissements bancaires sont également pris en compte.

Le calcul du MCR du Groupe, conformément aux textes en vigueur, est la somme des MCR Solo.

SCR et MCR

Capital de solvabilité requis (M€)	2020	2021
SCR Marché	2 134	2 759

SCR Contrepartie	97	98
SCR Souscription non Vie	1 018	1 126
SCR Souscription Santé	175	184
SCR Souscription Vie	72	105
effet diversification	- 812	- 932
SCR de base	2 684	3 339
SCR Opérationnel	309	309
ajustement pour impôts différés	-629	-763
Autres éléments (capital requis pour les autres entités)	45	56
SCR	**2 410**	**2 941**

La répartition du SCR par module de risque au 31 décembre 2021 illustre l'importance du SCR marché et du SCR de souscription non Vie dans le profil de risque du Groupe – respectivement 65% et 26 % du SCR de base avant diversification, et dans une moindre mesure du SCR opérationnel (7%).

Le MCR s'élève au 31 décembre 2021 à 1 226 M€ contre 1 075 M€ au 31 décembre 2020. Son évolution entre 2020 et 2021 suit, par construction, celle du SCR.

DONNÉES UTILISÉES POUR CALCULER LE MCR

Le calcul du capital minimum de solvabilité (MCR) est réalisé par l'agrégation des MCR solo de chacune des entités consolidées.

Au 31/12/2021, le MCR de la SGAM btp est égal à 1 226 M€.

ANNEXES

S.02.01.02 – Bilan

S.05.01.02 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (Vie et Non Vie)

S.22.01.22 – Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

S.23.01.22 – Fonds Propres

S.25.01.22 – Capital de solvabilité requis

S.32.01.22 – Entreprises dans le périmètre du groupe

S.02.01.02 – BILAN ACTIFS

Actifs	Valeur Solvabilité II
Immobilisations incorporelles	
Actifs d'impôts différés	0,00
Excédent du régime de retraite	2 087 760,60
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	311 438 813,10
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	25 130 729 100,17
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	2 594 778 676,61
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	2 291 818 989,22
Actions	2 218 426 692,40
Actions - cotées	2 163 846 553,63
Actions - non cotées	54 580 138,77
Obligations	8 669 589 394,99
Obligations d'État	3 554 009 567,21
Obligations d'entreprise	5 006 391 987,41
Titres structurés	108 559 904,75
Titres garantis	627 935,62
Organismes de placement collectif	6 117 279 246,89
Produits dérivés	0,00
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	3 238 836 100,06
Autres investissements	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	850 623 067,08
Prêts et prêts hypothécaires	203 841 067,74
Avances sur police	11 249 949,60
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	0,00
Autres prêts et prêts hypothécaires	192 591 118,14
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	590 958 004,57
Non-vie et santé similaire à la non-vie	555 278 660,20
Non-vie hors santé	540 166 598,64
Santé similaire à la non-vie	15 112 061,56
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	35 679 344,37
Santé similaire à la vie	11 476 303,93
Vie hors santé, UC et indexés	24 203 040,44
Vie UC et indexés	0,00
Dépôts auprès des cédantes	306 734 106,05
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	592 230 489,66
Créances nées d'opérations de réassurance	20 658 240,14
Autres créances (hors assurance)	240 973 280,25
Actions propres auto-détenues (directement)	0,00
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	0,00
Trésorerie et équivalents de trésorerie	522 961 150,84
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	
Total de l'actif	**28 773 235 080,20**

S.02.01.02 – BILAN PASSIFS

Passifs	Valeur Solvabilité II
Provisions techniques non-vie	9 238 255 248,86
Provisions techniques non-vie (hors santé)	3 883 454,06
Provisions techniques calculées comme un tout	8 818 320 351,14
Meilleure estimation	416 051 443,66
Marge de risque	312 601 002,44
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	285 739 939,61
Meilleure estimation	26 861 062,83
Marge de risque	7 426 210 472,27
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	227 598 906,71
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	213 386 349,42
Meilleure estimation	14 212 557,29
Marge de risque	7 198 611 565,56
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	7 104 788 122,58
Meilleure estimation	93 823 442,98
Marge de risque	805 272 947,20
Provisions techniques UC et indexés	14 214 061,26
Provisions techniques calculées comme un tout	781 025 942,52
Meilleure estimation	10 032 943,42
Marge de risque	9 238 255 248,86
Passifs éventuels	
Provisions autres que les provisions techniques	124 235 160,61
Provisions pour retraite	25 655 298,52
Dépôts des réassureurs	27 883 616,05
Passifs d'impôts différés	1 057 642 436,00
Produits dérivés	0,00
Dettes envers des établissements de crédit	555 867 377,42
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	72 866 603,78
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	254 342 494,78
Dettes nées d'opérations de réassurance	73 195 095,27
Autres dettes (hors assurance)	339 186 894,07
Passifs subordonnés	147 197 448,99
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	147 197 448,99
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	0,00
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	21 028 029,11
Total du passif	**20 481 440 125,37**
Excédent d'actif sur passif	**8 291 794 954,83**

S.05.01.02 - PRIMES, SINISTRES ET DEPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITE (NON - VIE)

	Engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance-crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Marine, Aviation, Transports	Biens	
Primes émises																	
Brut – assurance directe	134 452 169,26	201 738 603,65		94 763 923,53	126 894 442,15	41 560 643,11	412 019 732,90	1 088 755 297,15	8 104 172,23	15 351 070,11		108 853 426,17					**2 232 493 480,26**
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	322 146 356,19	14 247 933,28		1 765 386,26	200 885,03	10 316 652,12	12 734 758,97	1 410 016,95	9 151,92	7 412,74							**362 838 553,46**
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée													397 201,53	516 529,03	3 185,88	360 609,97	**2 277 526,41**
Part des réassureurs	-79 116,22	11 846 700,87		7 994 286,77	22 550 387,87	16 596 580,40	87 114 070,04	60 267 732,69	1 636 475,87	1 336 431,59		793 504,88					**210 057 054,76**
Net	456 677 641,67	204 139 836,06		88 535 023,02	104 544 939,31	35 280 714,83	337 640 421,83	1 029 897 581,41	6 476 848,28	14 022 051,26		108 059 921,29	397 201,53	516 529,03	3 185,88	360 609,97	**2 387 552 505,37**
Primes acquises																	
Brut – assurance directe	134 276 222,60	201 855 762,95		95 050 088,85	126 895 214,23	38 825 268,58	405 732 042,80	1 087 272 051,63	7 350 893,11	15 376 228,92		108 269 177,72					**2 220 902 951,39**
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	322 146 716,74	14 247 933,28		1 765 386,26	200 885,03	8 499 513,87	12 746 837,91	1 456 974,10	10 623,96	7 412,74							**361 082 283,89**
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée													397 201,53	516 529,03	3 185,88	360 609,97	**2 277 526,41**
Part des réassureurs	-98 499,28	11 975 345,47		8 016 240,17	22 550 387,87	15 437 468,31	87 317 490,25	60 055 658,86	1 564 733,87	1 336 431,59		488 578,38					**208 643 835,49**
Net	456 521 438,62	204 128 350,76		88 799 234,94	104 545 711,39	31 887 314,14	331 161 390,46	1 028 673 366,87	5 796 783,20	14 047 210,07		107 780 599,34	397 201,53	516 529,03	3 185,88	360 609,97	**2 375 618 926,20**
Charge des sinistres																	
Brut – assurance directe	110 275 972,14	138 956 822,82		130 291 463,32	85 198 766,92	21 955 923,74	269 837 122,65	662 447 845,76	-2 735 098,56	3 090 364,69		66 351 592,63					**1 485 670 776,11**
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	261 621 909,69	9 320 024,96		-332 513,36	146 277,88	5 349 115,74	4 950 017,25	330 632,38	-91 680,85	-3 360,89		-11 933,90					**281 278 488,90**
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée													1 460 951,63	597 656,42		552 133,51	**-311 161,70**
Part des réassureurs	72 835,87	5 945 250,19		15 338 141,41	9 425 968,35	9 700 865,29	30 664 515,50	9 850 358,16	-1 673 113,61	173 718,35		-704 258,46					**78 794 281,05**
Net	371 825 045,96	142 331 597,59		114 620 808,55	75 919 076,45	17 604 174,19	244 122 624,40	652 928 119,98	-1 153 665,80	2 913 285,45		67 043 917,19	1 460 951,63	597 656,42		552 133,51	**1 687 843 822,26**
Variation des autres provisions techniques																	
Brut – assurance directe	-2 849 054,74	15 971 989,30		-769 586,59	-29 512,15	-66 342,74	-101 301,76	-68 946,40	-240 533,90			146,74					**11 846 857,76**
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée								583,50									**583,50**
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée													1 937 922,60				**1 937 922,60**

Part des réassureurs		-33 105,28															**-33 105,28**
Net	-2 849 054,74	16 005 094,58		-769 586,59	-29 512,15	-66 342,74	-101 301,76	-68 362,90	-240 533,90			146,74	1 937 922,60				**13 818 469,14**
Dépenses engagées	89 919 796,33	32 095 345,53		28 069 771,40	25 065 324,85	9 825 792,08	122 359 119,54	258 367 782,89	4 086 956,26	2 752 250,82	0,00	21 226 046,78	389,70	6 090,70		44 354,95	**593 819 021,83**
Autres dépenses																	
Total des dépenses																	**593 819 021,83**

S.05.01.02 – PRIMES, SINISTRES ET DEPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITE (VIE)

		Engagements d'assurance Vie					Engagements de réassurance Vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unité de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance Vie	
Primes émises									
Brut	3 522 267,71	393 609 956,24	111 072 583,07	3 000 883,70	13 346 826,49		19 266 052,76	15 363 309,77	**559 181 879,74**
Part des réassureurs	572,00	9 012 287,85		832 732,15	289 221,80				**10 134 813,80**
Net	3 521 695,71	384 597 668,39	111 072 583,07	2 168 151,55	13 057 604,69		19 266 052,76	15 363 309,77	**549 047 065,94**
Primes acquises									
Brut	3 584 641,04	393 609 956,24	111 072 583,07	3 000 883,70	13 375 127,51		19 266 052,76	15 363 309,77	**559 272 554,09**
Part des réassureurs	572,00	9 012 287,85		832 732,15	289 221,80				**10 134 813,80**
Net	3 584 069,04	384 597 668,39	111 072 583,07	2 168 151,55	13 085 905,71		19 266 052,76	15 363 309,77	**549 137 740,29**
Charge des sinistres									
Brut	1 932 296,47	486 321 562,81	28 202 796,87	777 388,14	8 278 412,09	1 620 571,77	12 422 663,17	12 990 271,50	**552 545 962,82**
Part des réassureurs		6 658 488,34		140 577,20	-12 943,27	106 944,15			**6 893 066,42**
Net	1 932 296,47	479 663 074,47	28 202 796,87	636 810,94	8 291 355,36	1 513 627,62	12 422 663,17	12 990 271,50	**545 652 896,40**
Variation des autres provisions techniques									
Brut	-6 332 940,48	-117 283 295,57	188 585 025,03	211 937,74	-7 895 378,99	-5 224 520,75	-46 897,53	1 843 063,59	**53 856 993,04**
Part des réassureurs		598 466,10		157 019,56	871 128,75	-2 307 474,24			**-680 859,83**
Net	-6 332 940,48	-117 881 761,67	188 585 025,03	54 918,18	-8 766 507,74	-2 917 046,51	-46 897,53	1 843 063,59	**54 537 852,87**
Dépenses engagées	916 593,21	73 770 665,22	10 593 289,26	1 657 376,87	2 382 487,55		6 644 365,78	1 800 073,67	**97 764 851,54**
Autres dépenses									
Total des dépenses									**97 764 851,54**

S.22.01.22 - IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DES MESURES TRANSITOIRES

	Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
Provisions techniques	17 574 149 700,69	202 232 481,85	0,00	20 889 065,56	0,00
Fonds propres de base	8 291 794 954,83	-150 449 353,90	0,00	-15 389 035,01	0,00
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	8 138 193 355,83	-150 449 353,90	0,00	-15 389 035,01	0,00
Capital de solvabilité requis	2 940 733 165,00	781 765,93	0,00	1 115 079,88	0,00

S.23.01.22 (1) - FONDS PROPRES

	Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	355 448 980,34	355 448 980,34			
Fonds excédentaires	215 643 819,36	215 643 819,36			
Réserve de réconciliation	7 720 702 155,13	7 720 702 155,13			
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	352 264 230,00	352 264 230,00			
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	93 286 530,00	93 286 530,00			
Total des éléments de fonds propres non disponibles	352 264 230,00	352 264 230,00			
Total déductions	**445 550 760,00**	**445 550 760,00**			
Total fonds propres de base après déductions	**7 846 244 194,83**	**7 846 244 194,83**			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	198 662 631,00			198 662 631,00	
Total fonds propres auxiliaires	198 662 631,00			198 662 631,00	
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	93 286 530,00	93 286 530,00			
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	8 044 906 825,83	7 846 244 194,83		198 662 631,00	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	8 044 906 825,83	7 846 244 194,83		198 662 631,00	
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	**8 044 906 825,83**	**7 846 244 194,83**		**198 662 631,00**	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	7 846 244 194,83	7 846 244 194,83			
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	1 225 558 820,00				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	6,40				
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	**8 138 193 355,83**	**7 939 530 724,83**		**198 662 631,00**	
Capital de solvabilité requis du groupe	**2 940 733 165,00**				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	**2,77**				

S.23.01.22 (2) - FONDS PROPRES

	Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
Réserve de réconciliation					
Excédent d'actif sur passif	8 291 794 954,83	8 291 794 954,83			
Actions propres (détenues directement et indirectement)					
Dividendes, distributions et charges prévisibles					
Autres éléments de fonds propres de base	571 092 799,70	571 092 799,70			
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés					
Autres fonds propres non disponibles					
Réserve de réconciliation avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers	7 720 702 155,13	7 720 702 155,13			
Bénéfices attendus					
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie					
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie					
Total EPIFP					

S.25.01.22 - CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

	Capital de solvabilité requis brut
Risque de marché	2 758 560 081,55
Risque de défaut de la contrepartie	97 563 324,96
Risque de souscription en vie	104 945 526,47
Risque de souscription en santé	183 924 812,00
Risque de souscription en non-vie	1 125 918 092,00
Diversification	-931 562 604,30
Risque lié aux immobilisations incorporelles	
Capital de solvabilité requis de base	**3 339 349 232,69**
Calcul du capital de solvabilité requis	
Risque opérationnel	308 641 995,00
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	-459 903 278,48
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-763 158 345,00
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	2 884 832 883,00
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	
Capital de solvabilité requis pour les entreprises selon la méthode consolidation par intégration globale	**2 884 832 883,00**
Autres informations sur le SCR	
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	
Information sur les autres entités	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	13 426 772,00
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	13 426 772,00
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Institutions de retraite professionnelle	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	
Capital requis pour les exigences relative s aux participations ne donnant pas le contrôle	
Capital requis pour les entreprises restantes	
SCR global	
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	42 473 510,00
Capital de solvabilité requis	**2 940 733 165,00**

S.32.01.22 – ENTREPRISES DANS LE PERIMETRE DU GROUPE

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Type de code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Critères de classement (dans la monnaie de déclaration du groupe)					Inclusion dans le contrôle de groupe	Calcul de solvabilité du groupe
					% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Oui/Non	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
FRANCE	969500SNGB0DNGE3T312	1 - LEI	SOC MUTUELLE D'ASSURANCE SUR LA VIE BTP	4 - Entreprise multibranches	100,00%	100,00%	100,00%	1 - Dominante	100,00%	1 - Incluse dans le contrôle du groupe	1 - Première méthode: Intégration globale
FRANCE	969500NGNXETE8M8BI90	1 - LEI	SMA SA	2 - Entreprise d'assurance non-vie	100,00%	100,00%	100,00%	1 - Dominante	100,00%	1 - Incluse dans le contrôle du groupe	1 - Première méthode: Intégration globale
FRANCE	969500NGNXETE8M8BI91	1 - LEI	SA GENERALE ASSURANCE SUR LA VIE	1 - Entreprise d'assurance vie	100,00%	100,00%	100,00%	1 - Dominante	100,00%	1 - Incluse dans le contrôle du groupe	1 - Première méthode: Intégration globale
FRANCE	969500NGNXETE8M8BI92	1 - LEI	PROTEC BTP	2 - Entreprise d'assurance non-vie	64,37%	100,00%	64,00%	1 - Dominante	64,37%	1 - Incluse dans le contrôle du groupe	1 - Première méthode: Intégration globale
FRANCE	969500NGNXETE8M8BI93	1 - LEI	IMPERIO ASSURANCES ET CAPITALISATION SA	4 - Entreprise multibranches	100,00%	100,00%	100,00%	1 - Dominante	100,00%	1 - Incluse dans le contrôle du groupe	1 - Première méthode: Intégration globale
FRANCE	969500NGNXETE8M8BI94	1 - LEI	SOC EUR LOCATION IMM COMMERCIAUX INDUSTR	10 - Entreprise de services auxiliaires au sens de l'article 1er, point 53, du règlement (UE) 2015/35	100,00%	100,00%	100,00%	1 - Dominante	100,00%	1 - Incluse dans le contrôle du groupe	1 - Première méthode: Intégration globale
FRANCE	969500NGNXETE8M8BI95	1 - LEI	SOCIETE AUXILIAIRE D'ETUDES ET D'INVESTISSEMENTS MOBILIERS	8 - Établissement de crédit, entreprise d'investissement ou établissement financier	99,97%	100,00%	99,97%	1 - Dominante	99,97%	1 - Incluse dans le contrôle du groupe	4 - Première méthode: Règles sectorielles
FRANCE	969500NGNXETE8M8BI96	1 - LEI	SOC GROUPE ASSURANCE MUTUELLE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (SGAM BTP)	5 - Société holding d'assurance au sens de l'article 212, paragraphe 1, point f), de la directive 2009/138/CE	100,00%	100,00%	100,00%	1 - Dominante	100,00%	1 - Incluse dans le contrôle du groupe	1 - Première méthode: Intégration globale
FRANCE	969500NGNXETE8M8BI97	1 - LEI	SMA GESTION	8 - Établissement de crédit, entreprise d'investissement ou établissement financier	99,97%	100,00%	100,00%	1 - Dominante	99,97%	1 - Incluse dans le contrôle du groupe	4 - Première méthode: Règles sectorielles
FRANCE	969500NGNXETE8M8BI98	1 - LEI	CAISSE GARANTIE IMMOBILIERE BATIMENT	2 - Entreprise d'assurance non-vie	38,60%	38,60%	38,60%	2 - Significative	38,60%	1 - Incluse dans le contrôle du groupe	5 - Seconde méthode: Solvabilité II
FRANCE	969500NGNXETE8M8BI99	1 - LEI	SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL	10 - Entreprise de services auxiliaires au sens de l'article 1er, point 53, du règlement (UE) 2015/35	52,40%	100,00%	52,40%	1 - Dominante	52,40%	1 - Incluse dans le contrôle du groupe	1 - Première méthode: Intégration globale
FRANCE	969500NGNXETE8M8BI100	1 - LEI	SAF BTP IARD	2 - Entreprise d'assurance non-vie	36,99%	36,99%	37,00%	2 - Significative	36,99%	1 - Incluse dans le contrôle du groupe	5 - Seconde méthode: Solvabilité II
FRANCE	969500NGNXETE8M8BI101	1 - LEI	ACTE IARD	2 - Entreprise d'assurance non-vie	99,94%	100,00%	99,94%	1 - Dominante	99,94%	1 - Incluse dans le contrôle du groupe	1 - Première méthode: Intégration globale
FRANCE	969500NGNXETE8M8BI102	1 - LEI	ACTE VIE	4 - Entreprise multibranches	90,19%	100,00%	90,17%	1 - Dominante	90,19%	1 - Incluse dans le contrôle du groupe	1 - Première méthode: Intégration globale
FRANCE	969500NGNXETE8M8BI103	1 - LEI	CAISSE ASSURANCE MUTUELLE DU B T P	2 - Entreprise d'assurance non-vie	100,00%	100,00%	100,00%	1 - Dominante	100,00%	1 - Incluse dans le contrôle du groupe	1 - Première méthode: Intégration globale
ESPAGNE	969500NGNXETE8M8BI104	1 - LEI	ASEFA, S.A. SEGUROS Y REASEGUROS	2 - Entreprise d'assurance non-vie	100,00%	100,00%	100,00%	1 - Dominante	100,00%	1 - Incluse dans le contrôle du groupe	1 - Première méthode: Intégration globale
FRANCE	969500NGNXETE8M8BI105	1 - LEI	L'AUXILIAIRE	2 - Entreprise d'assurance non-vie	100,00%	100,00%	100,00%	1 - Dominante	100,00%	1 - Incluse dans le contrôle du groupe	1 - Première méthode: Intégration globale

FRANCE	969500NGNXETE8M8BI106	1 - LEI	L'AUXILIAIRE VIE	1 - Entreprise d'assurance vie	100,00%	100,00%	100,00%	1 - Dominante	100,00%	1 - Incluse dans le contrôle du groupe	1 - Première méthode: Intégration globale
PORTUGAL	969500NGNXETE8M8BI107	1 - LEI	VICTORIA Internacional de Portugal, SGPS, SA	5 - Société holding d'assurance au sens de l'article 212, paragraphe 1, point f), de la directive 2009/138/CE	100,00%	100,00%	100,00%	1 - Dominante	100,00%	1 - Incluse dans le contrôle du groupe	1 - Première méthode: Intégration globale
PORTUGAL	969500NGNXETE8M8BI108	1 - LEI	VICTORIA Seguros, SA	2 - Entreprise d'assurance non-vie	100,00%	100,00%	100,00%	1 - Dominante	100,00%	1 - Incluse dans le contrôle du groupe	1 - Première méthode: Intégration globale
PORTUGAL	969500NGNXETE8M8BI109	1 - LEI	VICTORIA Seguros de Vida, SA	1 - Entreprise d'assurance vie	100,00%	100,00%	100,00%	1 - Dominante	100,00%	1 - Incluse dans le contrôle du groupe	1 - Première méthode: Intégration globale
FRANCE	969500NGNXETE8M8BI110	1 - LEI	SOC MUTUELLE D'ASSURANCE DU BTP	2 - Entreprise d'assurance non-vie	100,00%	100,00%	100,00%	1 - Dominante	100,00%	1 - Incluse dans le contrôle du groupe	1 - Première méthode: Intégration globale

SIÈGE SOCIAL ET DIRECTION GÉNÉRALE :
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15